

UNE SÉRIE DE MESURES ANTISOCIALES CORRIGÉES

Bilan d'une grève générale



Les syndicats belges – ici Rudy De Leeuw, Président de la FGTB – ont émis la première euro-obligation le 30 janvier à l'occasion de la journée de grève générale pour réclamer la mutualisation des dettes des pays de l'eurozone et lutter ainsi contre la spéculation sur les dettes souveraines.

Non seulement la grève du 30 janvier a été un succès sur toute la ligne en termes de participation mais contrairement à ce qu'on a pu en dire avant et après, elle n'a pas servi à rien. D'importantes corrections ont été apportées aux mesures antisociales en matière de stage d'attente, de chômage, de crédit-temps, de pré-pension et de pension.

Des corrections mais il reste de nombreux points litigieux et des orientations politiques que nous entendons modifier au plan belge et européen. Nous restons donc mobilisés et nous participerons à l'action européenne de la CES le 29 février.

DOSSIER EN PAGES 7, 8 & 9**MOBILISATION**

Droit
à l'IVG
menacé

TRAVAIL

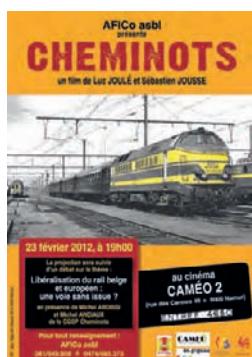
Dos et bras
en
compote?

**CARRIERE**

La pénibilité
sous-
estimée

NAMUR**Ciné-débat: CHEMINOTS**

de Luc JOULÉ et Sébastien JOUSSE



La projection sera suivie d'un débat sur le thème: «Libéralisation du rail belge et européen: une voie sans issue?», en présence de Michel ABDISSI, Secrétaire général de la CGSP Cheminots, et de Michel ANCIAUX, délégué principal CGSP Cheminots à l'atelier des Bas-Prés (Salzinnes).

Le 23 février, à 19h00 au cinéma Caméo 2, rue des Carmes 49 à 5000 Namur
Entrée: 4,50€

Infos: AFICO: laurent.wilmet@afico.be
Tél.: 081/649.952, GSM: 0474/485.375

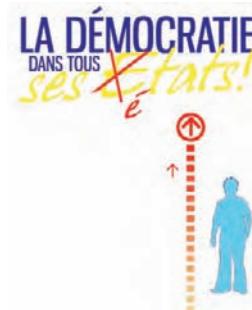
En collaboration avec:



les grignoux

BRABANT WALLON

PROGRAMMÉ complet sur
www.vivreddebout.be

**La démocratie dans tous ses états!**

Du vendredi 9 mars au dimanche 11 mars, l'ASBL FORABRA organise, en collaboration avec d'autres partenaires, le 4^{ème} festival du film social «Vivre Debout» au centre culturel de Perwez.

Pour cette quatrième édition, c'est la démocratie qui sera au centre des débats... plutôt normal en cette année d'élections.

Chacune des trois journées du festival déclinera le thème sous un angle différent.

Le vendredi, outre des séances spécifiques à l'attention d'un public scolaire, c'est la démocratie locale et la participation citoyenne qui seront abordées.

Le samedi, le festival s'intéressera à la démocratie économique et sociale, enjeu essentiel du monde syndical. Un débat sur les négociations en cours pour un grand marché

Amour sexe et maison de repos

Dans le cadre de la campagne du CEPAG contre les maltraitances faites aux seniors, l'asbl AFICO organise au départ de son groupe de travail Pensionnés et Prépensionnés, une conférence débat visant à lever le voile sur les relations amoureuses et la sexualité en maison de repos. Animé par trois intervenants professionnels, cet échange aura lieu le 27 février 2012, de 9h00 à 12h30, à la Maison André GENOT – C.G.S.P, rue de l'Armée Grouchy, 41 à 5000 NAMUR.

L'asbl AFICO entend au départ de cette action grand public initier des tables-rondes ou toute autre action de sensibilisation des professionnels permettant des changements concrets en maison de repos.

Inscriptions obligatoires:

Jennifer BARRAS - Animatrice pensionnés et prépensionnés de l'asbl AFICO. 081/64.99.52 ou 0476/48.26.29 ou jennifer.barras@afico.be

LUXEMBOURG

Vous êtes demandeur d'emploi indemnisé ou en stage d'attente

Vous avez entre 18 et 50 ans

Vous avez besoin d'un coup de main pour trouver du boulot ou une formation

Le Centre d'Education Permanente

en collaboration avec

LE FGTB

vous propose 40 heures de formation (1€ brut de l'heure +/- 2 rdv par mois)

JOBCOACHING :

Un coup de pouce pour l'emploi

A partir du 05 mars jusqu'au 4 juillet 2012 sur Arlon et sa région

INTÉRESSÉ(E)?

PRENEZ CONTACT DÉS AUJOURD'HUI

Renseignements et inscriptions: 083/21.91.83

Rue Léon Castillon 86 - ARION

coppet@fgtb.be

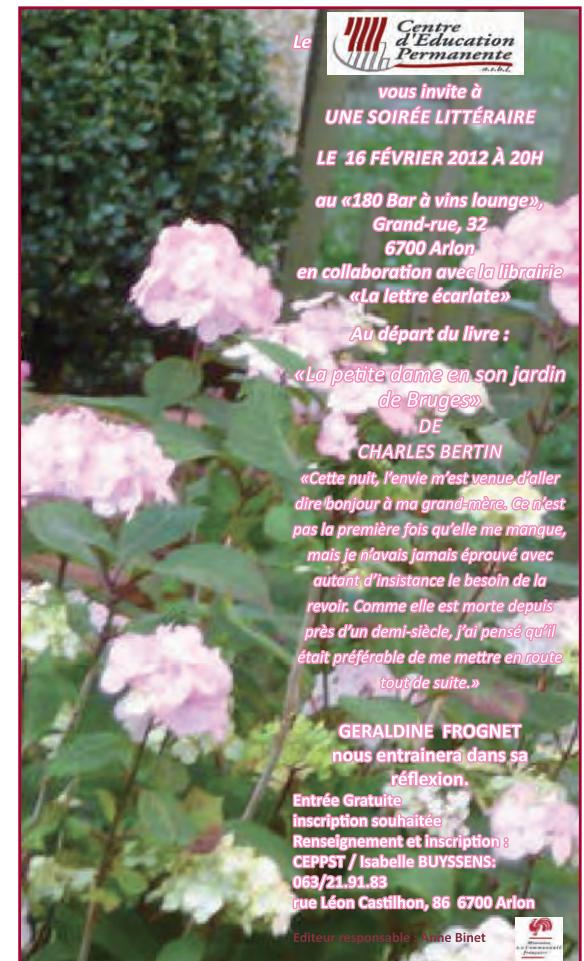
Prochaine session à**BOUILLON**

DU 5 AU 9/03

de 9h à 13h

cours théoriques
pour le permis de conduire
en filière libre

Renseignements
et inscriptions
063/ 21.91.83.
ou forca@fgtb.be



Le Centre d'Education Permanente

vous invite à
UNE SOIREE LITTERAIRE

LE 16 FEVRIER 2012 À 20H
au «180 Bar à vins lounge»,
Grand-rue, 32
6700 Arlon

en collaboration avec la librairie
«La lettre écarlate»

Au départ du livre :

«La petite dame en son jardin de Bruges»
DE CHARLES BERTIN
«Cette nuit, l'envie m'est venue d'aller dire bonjour à ma grand-mère. Ce n'est pas la première fois qu'elle me manque, mais je n'avais jamais éprouvé avec autant d'insistance le besoin de la revoir. Comme elle est morte depuis près d'un demi-siècle, j'ai pensé qu'il était préférable de me mettre en route tout de suite.»

GERALDINE FROGNET
nous entraînera dans sa réflexion.

Entrée Gratuite
Inscription souhaitée
Renseignement et inscription :
CEPPST / Isabelle BUYSENS:
063/21.91.83
rue Léon Castillon, 86 6700 Arlon

Editeur responsable : Anne Binet

Le Centre d'Education Permanente Luxembourg

et la F.G.T.B. Luxembourg

vous invitent

SALLE DES CONGRÈS

FGTB ARION

Rue des Martyrs, 80

au rez-de-chaussée

CONFÉRENCE

le 16 février
2012
à 20h

L'ENVIRONNEMENT
AU SERVICE DE
L'ARGENT ?

avec
Daniel TANURO
auteur de
"L'impossible capitalisme vert."

Entrée gratuite

avec le soutien de



Rejoignez la Régionale Brabant wallon sur son site: www.fgtb-bw.be

**Centrale Générale FGTB du Brabant Wallon
Aux affilié(e)s de la Centrale Générale FGTB du Brabant Wallon**

Le Comité Exécutif a décidé d'organiser une cérémonie d'hommage en l'honneur de nos militants chevronnés.

Formulaire à compléter en vue de l'obtention de la décoration de la Centrale Générale FGTB du Brabant Wallon.

Je soussigné,

Nom:

Prénom:

Adresse:

N°:

Code postal: Commune:

Date de naissance:

N° de téléphone ou de gsm:

Affilié à la Centrale Générale FGTB BW depuis le:

Délégué syndical à la Centrale Générale FGTB depuis le:

Demande la remise de mon insigne en annexe, mes preuves d'affiliation (carnets, vignettes, etc)

Date:

Formulaire à retourner à Philippe LECLERCQ, Secrétaire Régional – Centrale Générale F.G.T.B. du Brabant Wallon – rue de Namur, 24 à 1400 Nivelles pour le 9 mars 2012 au plus tard.

Nous proposons donc à nos militants ayant au moins 25 années d'affiliation auprès de notre Centrale Régionale et qui n'ont pas encore reçu leur décoration de nous contacter **avant le 9 mars 2012**.

Donc, si vous n'avez pas encore été décoré et que vous comptez au 31 décembre 2011:

- 25 ans d'affiliation, vous recevrez votre insigne en argent, votre diplôme et un cadeau.
- 35 ans d'affiliation, vous recevrez votre insigne en argent, votre diplôme et un cadeau.
- 45 ans d'affiliation, vous recevrez votre insigne d'or, votre diplôme et un cadeau
- 25 ans d'affiliation et 20 ans en qualité de délégué syndical, vous recevrez votre insigne d'or, votre diplôme et un cadeau.

Les Camarades concernés sont priés de nous renvoyer directement le formulaire ci-dessous avant le 9 mars 2012 ou de le remettre à leur délégué syndical.

Il est également recommandé de joindre sa ou ses preuves d'affiliation(s). La date des festivités sera communiquée ultérieurement.

EDITEUR RESPONSABLE ANNE BINET



«Le syndicat dans la ville»: problématique des marchés publics

Fin 2011, la presse a largement fait écho aux positions de la FGTB-Bruxelles en matière de marchés publics. Il s'agissait, pour nous, de dénoncer la tendance des autorités publiques à attribuer leurs marchés de construction ou de services en tenant compte uniquement du facteur «prix». Sur le terrain, les conséquences de cette attitude sont désastreuses: les marchés publics de travaux et de services en sous-traitance (construction, nettoyage, maintenance technique, etc.) produisent de plus en plus fréquemment des conditions de travail dégradées, voire même... du travail au noir: un comble!

Les marchés publics portent sur près de 15% de la richesse produite en Europe (PIB), et génèrent donc de très nombreux emplois. Pour brader les prix, les entreprises sous-traitantes des autorités publiques ont de plus en plus tendance à recourir elles-mêmes à des sous-traitances en cascade: autant de stratégies qui mettent les travailleurs sous une incroyable pression avec parfois, tout au bout de la chaîne, de véritables négriers, exploitant sans vergogne des travailleurs sans-papiers.

La recherche du moindre coût entraîne, dans les entreprises soumissionnaires, une explosion des emplois atypiques (contrats à durée déterminée, intérim, temps partiels, horaires atypiques) et une aggravation de la flexibilité de l'emploi. Ces phénomènes de

précarisation touchent plus particulièrement certains groupes, plus vulnérables sur le marché de l'emploi (femmes, jeunes, travailleurs d'origine étrangère, travailleurs moins qualifiés ou personnes handicapées).

Par ailleurs, de nombreux travailleurs de ces entreprises sous-traitantes perçoivent des salaires trop bas pour leur permettre de vivre dignement.

Enfin, les conditions de travail y sont aussi mises sous une pression extrême: intensification des cadences, sous-effectif, non-respect des consignes de sécurité, utilisation de produits dangereux pour la santé...: la liste est longue des atteintes recensées aux droits des travailleurs!

A cela s'ajoute un réel estompage de l'état de droit, qui rend de plus en plus difficile le contrôle du respect des droits les plus fondamentaux des travailleurs, y compris dans les entreprises sous-traitantes de l'Etat. Il y a peu, n'aperçut-on pas des travailleurs illégaux réparant la toiture du Palais de Bruxelles? ne vit-on pas des travailleurs en situation irrégulière procédant, de nuit, au nettoyage des gares de la capitale de l'Europe?

Ce phénomène est bien sûr une conséquence du sous-financement structurel des services d'inspection et des instances judiciaires qui, placés en situation de quasi-incurie, semblent désormais bel et bien dans l'impossibilité de faire respecter le droit du travail et de lutter efficacement contre les fraudes sociales des employeurs indélicats.

Pourtant, depuis une dizaine d'années, les pouvoirs publics disent vouloir poursuivre des objectifs de développement durable, en intégrant progressivement des préoccupations sociales et environnementales dans la passation des marchés publics. Objectif avoué? Utiliser cet impressionnant volume d'activités sous-traitées à des entreprises privées afin de résorber le chômage et de sauver l'environnement... Parallèlement, et afin de soutenir cette tendance, les législations européenne et nationales ont considérablement évolué en la matière. Quoi de plus louable! Mais pour s'en réjouir, il faudrait à tout le moins que ces modifications aient des effets réels et (surtout) que les gestionnaires publics arrêtent de rechercher, au nom de la sacro-sainte orthodoxie budgétaire, des sous-traitants toujours moins chers, sans jamais se préoccuper de la dégradation des conditions de travail qui en découle.

Dans le cadre du Pacte de croissance urbaine durable (PCUD), sur proposition de la FGTB, le gouvernement régional et les interlocuteurs sociaux bruxellois s'étaient engagés à évaluer et réformer le fonctionnement concret des marchés publics, afin d'en faire un instrument au service de la promotion de l'emploi, de la formation et de la transition vers une économie plus durable et innovante.

La balle est désormais dans le camp du gouvernement régional...

Plus d'info?: consulter la fiche syndicale sur www.fgtbbruxelles.be

1. Lorsque le pouvoir adjudicateur décide passer le marché par **adjudication**, celui-ci doit être attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière la plus basse (soit, la moins chère, la «**moins-disante**»); lorsqu'il décide de passer le marché par **appel d'offres**, celui-ci doit être attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur (soit la «**meilleur-disante**»), en tenant compte des critères d'attribution fixés par celui-ci.

LE TRAVAIL N'EST PAS UNE MARCHANDISE !

STOP À LA GRANDE BRADERIE DES MARCHÉS PUBLICS



FGTB-ABVV
Bruxelles-Brussel
Le syndicat dans la ville
Plus d'informations sur www.fgtbbruxelles.be



© Séverine Bailleux

30 janvier 2012, grève générale, Cofely Services



Université Populaire de Bruxelles



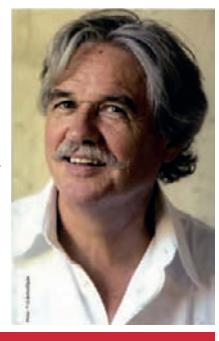
26 rue de la Victoire, 1060 Bruxelles / Tél: 02 543 03 03
Site: www.universitepopulaire.be / Mail: info@universitepopulaire.be

Grande conférence
Vincent DE GAULEJAC
« La société malade de la gestion » et
« Travail, les raisons de la colère »
Mardi 14 février 2012 à 18H00
26 rue de la Victoire, 1060 Bruxelles

Vincent DE GAULEJAC,
Sociologue Clinicien



Dans « La société malade de la gestion », il dénonce les dérives managériales « qui débordent du champ de l'entreprise pour occuper toute le champ social ». Récemment, il édite « Travail: les raisons de la colère », sur la souffrance au travail que produit la société managériale. Il a créé le Laboratoire du Changement social à Paris 7 et contribue à l'Institut International de Sociologie clinique.



La conférence sera suivie d'un débat, puis d'un verre de l'amitié



Le Conseil économique et social vient de terminer ses travaux. En voici la synthèse:

Les interlocuteurs sociaux constatent que, dans certains cas, le dispositif des marchés publics est mal utilisé, notamment à Bruxelles. Ils se rejoignent sur un double objectif fondamental:

- * les marchés publics ne peuvent en aucun cas fausser la concurrence;
- * ils ne peuvent pas davantage générer du travail au noir, ni le non-respect du droit social.

Dans cet esprit, les interlocuteurs sociaux estiment indispensable de privilégier l'attribution des marchés aux offres les «mieux-disantes», notamment en termes de respect des conditions de travail et de critères environnementaux .

Sans préjudice de la poursuite des efforts régionaux en termes de simplification administrative, ils proposent, à cet effet, plusieurs mesures d'appui concrètes:

1. créer, au sein de l'Administration régionale, un observatoire des prix de référence des marchés (notamment) de service, permettant aux adjudicateurs d'identifier les soumissionnaires proposant des prix anormalement bas, d'être en mesure de les interroger sur le respect effectif de la réglementation du travail (sous-traitants compris) et de les écarter, le cas échéant, de la procédure d'attribution du marché;
2. sensibiliser et former les personnes chargées de passer les marchés publics au sein des différentes administrations, avec une attention particulière pour les pouvoirs locaux (+ 500 adjudicateurs en RBC);
3. former et sensibiliser les Conseillers en prévention des pouvoirs adjudicateurs au regard de leurs responsabilités légales vis-à-vis des travailleurs des entreprises sous-traitantes;
4. renforcer les services d'inspection régionales et les coopérations avec l'inspection fédérale pour faire la police de l'emploi;
5. organiser des séances d'information/formation ouvertes à toutes les entreprises intéressées par les marchés publics, quelle que soit leur taille, en collaboration avec les organisations professionnelles, s'il échète.

TOURNAI-ATH-LESSINES

« Celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. »
Bertolt Brecht

« En participant à la grève du lundi 30/01/2012, vous avez choisi de vous battre plutôt que de vous avouer vaincu. »
Ronald Duval - Secrétaire fédéral

FGTB
Tournai-Ath-Lessines

Merci !!!

MOUSCRON-COMINES-ESTAIMPUIS

Aux Affilié(e)s de
La Centrale
Générale & Horval
de Mouscron-
Comines-Estaimpuis

Depuis le mois de janvier de cette année, une permanence aura lieu le 2^{ème} samedi de chaque mois, excepté juillet et août.

Celle-ci se tiendra à Mouscron, 3 rue du Val de 8h30 à 11h; les samedis

- 11 février 2012
- 10 mars
- 14 avril
- 12 mai
- 09 juin
- 08 septembre
- 13 octobre
- 17 novembre
- 08 décembre

CHARLEROI-SUD - HAINAUT



Le Centre Jeunes Taboo fête ses 20 ans

Vendredi 17 février 2012 à 20h

Après le Festival de la chanson ouvrière et le prix de l'association de l'année aux Mérites Associatifs en 2011, le Centre Jeunes Taboo passe un cap et fête ses 20 ans d'existence en 2012. Et il n'a pas pris une ride.

20 années de projets, de rencontres, de débats, de luttes, de solidarité et surtout de souvenirs, qu'on vous propose de déterrer ensemble – la larme à l'œil, mais l'œil tourné vers l'avenir – le vendredi 17 février 2012 dès 20h.

AU PROGRAMME

- Les 20 visages de Taboo (20 portraits de jeunes qui ont un jour passé la porte)
- Rétrospective audio (témoignages d'anciens jeunes et anciens animateurs)
- Florilège de documents d'époque (rétrospective affiches, tracts, photos, coupures de presse)
- Prestation musicale live des gagnants du Festival de la chanson ouvrière (session de rattrapage pour ceux qui n'étaient pas là) Iris, Matos Férés, Les Donne Cantante et Simone et Edgar Funkel
- Animations interactives

INFOS PRATIQUES

Quand? Vendredi 17 février à 20h
Où? A la Maison de la Laïcité, 31 rue de France 6000 Charleroi (ATTENTION, ça n'aura pas lieu à Taboo!!!!)
Infos? 071/641.307 – taboo@brutel.be – www.centrejeunestaboo.wordpress.com
Entrée gratuite

Contact:
Emilie Jacquy et Antoine Thioux,
Animateurs au Centre Jeunes Taboo

8 rue Basslé, 6000 Charleroi
071/641.307 - taboo@brutel.be -
www.centrejeunestaboo.wordpress.com



Mais c'est quoi, le Centre Jeunes Taboo?

Taboo est un centre de jeunes, créé à l'initiative de la FGTB Charleroi/Sud Hainaut et actif depuis maintenant 20 ans dans le paysage socioculturel et militant du Pays Noir. Entre «syndicat pour jeunes» et «maison de jeunes», il offre une diversité de services qui s'articulent autour de deux axes:

- Accueil de jour et service social de première ligne + aide à la recherche d'emploi et défense des jeunes étudiants, apprentis ou travailleurs
- Sensibilisation, conscientisation et mobilisation des jeunes aux missions du syndicat, aux enjeux de société et à la citoyenneté participative, pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique. Cela passe par l'organisation - pour et avec les jeunes - de projets, d'activités et d'événements socioculturels, notamment des concerts, ciné-clubs, animations, stages et ateliers créatifs.

CENTRE

L'austérité n'est pas une fatalité !

Un vent de révolte souffle chez les pensionnés, prépensionnés et tous les travailleurs !

Rendez-vous nombreux et nombreux ce JEUDI 16 FEVRIER 2012 – 10H30 devant la TOUR DES PENSIONS à BRUXELLES !
Départ collectif à partir de La Louvière : Rendez-vous GARE DU CENTRE à 9H00

(tickets pris en charge par la CGSP)

La pétition « pensions » qui a recueilli pas moins de 20 milles signatures sera remise au ministre des pensions. Nous rappellerons nos revendications et nos craintes pour l'avenir.

Nous revendiquons :

- Une pension légale équivalente à 75 % du salaire moyen des 5 années de carrière les mieux rémunérées
- Une pension minimum au moins au niveau du salaire minimum : 1469 €/brut par mois
- Un rattrapage général des pensions pour combler le retard par rapport aux salaires
- Une réelle liaison annuelle, automatique et structurelle à l'évolution des salaires



De trop nombreux pensionnés et prépensionnés sous le seuil de pauvreté : ça suffit !

Action organisée par la FGTB Wallonne et le Mouvement CEPAG.

Mobilisation dans la Région du Centre portée par le groupe des pensionnés et prépensionnés de l'ASBL CEPRé (Régionale du Centre du CEPAG) et la FGTB/Centre.

CEPAG www.cepag.be

St. Resp.: Ahmed Ryadi, Administrateur délégué – rue H. Aubry 23 à 7100 Haine-St-Paul

FGTB Centre www.fgtbcentre.be

Pour le droit à l'avortement en Europe!

Un débat organisé par l'ASBL CEPRé, le MARDI 28 FEVRIER 2012 à 19 H 00 dans les locaux de la FGTB/Centre, rue H. Aubry, 23 à 7100 Haine-Saint-Paul - Contact : 064/23.61.19-20-73

Avec :
Jeanne Vervisch, féministe, connue principalement comme fondatrice du mouvement féministe en milieu ouvrier « les Marie Mineur » elles-mêmes actrices dès 1971 dans les luttes pour le droit à l'avortement.
Sylvie Lausberg, Chargée de mission au Centre d'Action Laïque, service étude et stratégies.
Manuela De Palma, psychologue et accueillante I.V.G. Centre de Planning Familial des FPC du Centre, Charleroi et Soignies.
Giulia Galuzzo, assistante sociale et accueillante I.V.G. Centre de Planning Familial des FPC du Centre, Charleroi et Soignies.

Depuis le vingtième anniversaire de la loi de dépénalisation de l'avortement en Belgique, les offensives se multiplient pour revenir sur cet acquis majeur de santé publique et d'émancipation... Les intimidations à l'égard des femmes ou envers des professionnels de la santé pratiquant des avortements se multiplient, tout comme les veillées de faire échec aux législations en vigueur. C'est pourquoi de nombreuses associations, ont créé une plateforme pour la défense du droit à l'avortement pour toutes les femmes du monde.

En vous rendant sur le site www.abortionright.eu vous pourrez signer la résolution commune à l'avortement, en tant que citoyen ou en tant qu'organisme.

ENSEMBLE, PROTEGEONS LE LIBRE CHOIX !
Rassemblement le SAMEDI 24 MARS 2012 à 14 H 00
Place Poelaert à Bruxelles

CEPAG www.cepag.be **FGTB Centre** www.fgtbcentre.be **CGSP** www.cgsp.be

St. Resp.: Ahmed Ryadi, Administrateur délégué – rue H. Aubry 23 à 7100 Haine-St-Paul

Représentation du Théâtre des Rues « D'un retourne l'autre »

comédie sérieuse sur la crise financière en quatre actes et alexandrins de Frédéric Lordon

LE JEUDI 16 FEVRIER 2012 À 19H00

EXCEPTIONNEL
Dans les locaux de la CGSP
Rue du Temple 7 à La Louvière

Contact et Réservation : OGSP 064/22.61.22 - ASBL CEPRé 064/23.61.73

Economiste, Frédéric LORDON est connu pour ses essais critiques sur la mondialisation financière, qui ont rencontré un grand succès public. Il a choisi ici une forme singulière, celle du théâtre, pour mettre en scène la crise de la finance mondiale. Versificateur virtuose, il a fait le choix de l'alexandrin pour montrer la déconfiture d'un système qui a tous les traits de l'Ancien Régime. On y rit beaucoup - parfois jaune - à écouter les beaux parlers affolés par ce qu'ils ont provoqué mais n'abjurer jamais leur foi dans les « vertus du marché ». Crise de la finance, sauvetage public, explosion de la dette et rigueur hysterique y sont expliquées avec humour... Une pièce à voir ABSOLUMENT.

Une initiative de la CGSP Enseignement et de la Commission intersectorielle pensionnés et prépensionnés de la CGSP. Avec le soutien de l'ASBL Centre d'Education Populaire Régional (Régionale du Centre du Mouvement CEPAG).

CEPAG www.cepag.be

CGSP F.G.T.B.

St. Resp.: Alain Orygier, Secrétaire régional CGSP enseignement Rue du Temple 7 - 7010 La Louvière

VERVIERS

CINÉM'ACTION
Ciné-débat

Mercredi 22/02 à 20h

Made in Dagenham

De Nigel COLE, Royaume-Uni, 2010
La lutte des ouvrières de l'usine Ford de Dagenham dans le combat de l'inégalité salariale Homme/Femme.

Aujourd'hui, en Belgique, cette réalité persiste encore. Selon les derniers chiffres de la FGTB, l'écart salarial s'élève à 23% (bruts, en moyenne, temps partiels compris).

Projection suivie d'un **débat** animé par la Commission des Femmes de la FGTB wallonne

Une organisation du CEPAGE-Verviers et du Centre culturel
Infos : 087 89 91 79 / www.forumdespyramides.be
Forum des Pyramides - Welkenraedt / 3,00 €

Mesures d'austérité, promesses de précarité

avec Robert BOTTERMAN, Président du CPAS de Verviers

LUNDI 20 FEVRIER 2012 à 20H00
Brasserie «C POPULAIRE», crapaudine 7 - 4800 Verviers

DAC Agir pour la Culture

CEPAGE Verviers

Editor responsible: PAC RÉGIONALE VERVIERES ASBL - Crapaudine 7 - 4800 Verviers

LIEGE - HUY - WAREMME

Conférence-débat

Lundi 27 février 2012 de 10h à 12h - Place Saint-Paul à Liège, 9/11 - LIEGE

**«L'impact des mesures budgétaires sur les pensions (Secteurs public et privé)
A quelle sauce, serons-nous mangé-e-s?»**En présence de **Johann Poulain** (vice-président Finances IRB) **Bernard Cuvelier** (ancien Directeur de l'ONP)**Inscription vivement souhaitée** - 04/221.97.34Une organisation de l'asbl **Promotion et Culture** et le Bureau des Femmes de la FGTB Liège-Huy-Waremme

Info: Promotion et Culture - Fanette Duchesne - Place Saint-paul, 9/11 - 4000 Liège

Téléphone: 04/221.97.34 - fanette.duchesne@fgtb.be

Ed. Resp.: Jean-François RAMQUET - Place Saint-Paul, 9/11 - 4000 Liège



Promotion & Culture

France

Thermalisme et remise en forme
Bourbonne-les-Bains

Du 27/05 au 03/06/2012 • 8 jours / 7 nuits

Bourbonne-les-Bains est une charmante station thermale située sur le plateau de Langres.

Ce superbe séjour allie à la fois santé (4 soins par jour) et de nombreuses activités.

Vous logerez à l'hôtel d'Orteil (logis de France**) situé à seulement 50m des thermes.

Cet établissement dispose également d'une piscine chauffée.

Un panel complet de soins pour répondre à toutes vos attentes

La balnéothérapie, la douche pulvérisée, la douche multi-jets, les applications de boues, l'hydromassage, l'émanatorium et bien d'autres encore...

... prochaine proposition de voyage dans un mois...

855€
Affilié-e-s Solidaris
(en ordre d'ass. compl.)

Pour recevoir notre brochure

Service Vacances des FPS

36, rue Douffet à 4020 Liège • Tél. : 04 341 63 34
fps.vac.liège@solidaris.be • www.solidaris-liege.befps Vacances
réseau Solidaris

FGTB Verviers & Communauté germanophone

Action des Pensionnés-Prépensionnés - Jeudi 16 février 2012

La remise de la pétition « pension » se déroulera **le jeudi 16 février 2012**. A cette occasion, une action des Pensionnés-Prépensionnés aura lieu, en présence de Thierry BODSON, Secrétaire Général de la FGTB Wallonne, à la Tour des Pensions (à côté de la Gare du Midi).

Modalités pratiques pour cette action :

- Rassemblement à **8H00** Verviers Gare centrale
- Départ vers Bruxelles à **8H35**
- Inscriptions obligatoires** auprès de Nadine FAUCONNIER au **087/39.46.37** - nadine.fauconnier@fgtb.be

Nos 5 principales revendications sont diamétralement opposées au contenu de l'Accord Gouvernemental sur la réforme des pensions et la remise en cause des périodes assimilées :

- Le renforcement du 1^{er} pilier de pension, seul garant de la solidarité intergénérationnelle.
- La fixation d'un taux unique de remplacement de 75 %.
- La révision du mode de calcul de la carrière sur base des 5 meilleures années (au lieu des 45 années).
- Un rattrapage des niveaux des pensions.
- Une réelle liaison structurelle et automatique des pensions à l'évolution des salaires.

Les Vieux dans la misère ! Les jeunes tous précaires !

Salariés, la colère gronde, cette réforme fait l'effet d'une bombe, visant toutes les générations. Retraités, oui ! Maltraités, non ! Imposons d'autres solutions !

Tous ensemble, sauvons nos pensions !

PP Flingueurs – Lien pour visionner la vidéo « La pension ou la vie »
<http://www.metallos.be/en-images/les-pepes-flingueurs>

> DROIT DE GRÈVE

L'Europe condamne le recours aux requêtes unilatérales

De plus en plus souvent, certains employeurs tentent d'empêcher l'exercice du droit de grève (plus particulièrement les piquets de grève).

Au mépris des instruments internationaux ratifiés par la Belgique et sans se soucier du motif du conflit, ils s'adressent aux tribunaux, avant même toute action, pour obtenir des condamnations sous peine d'astreintes, sans donner à la partie adverse la possibilité de produire ses propres arguments.

La FGTB, la CSC et la CGSLB, soutenues par la Confédération européenne des syndicats, ont déposé plainte auprès du Comité européen des droits sociaux contre cette violation flagrante du droit à l'action collective. Le Comité européen des droits sociaux veille au respect des droits sociaux fondamentaux garantis par la Charte sociale européenne révisée.

Dans une décision rendue publique le 7 février, le Comité européen des droits sociaux donne raison aux syndicats belges: la Belgique viole le droit à l'action collective tel qu'il est garanti par la Charte sociale européenne révisée, en permettant arbitrairement aux juges d'interdire les grèves, même préventivement, au moyen de requêtes unilatérales. Le recours abusif à la requête unilatérale avait déjà été dénoncé en



2011 par la Cour européenne des droits de l'Homme lorsque la Belgique avait été condamnée pour l'interdiction, imposée sur requête unilatérale, d'un reportage portant sur des erreurs médicales.

Les organisations syndicales belges applaudissent ce jugement. Elles tiennent à exprimer clairement leur volonté de s'asseoir autour de la table avec le gouvernement pour examiner la meilleure manière de veiller à ce que la Charte sociale européenne révisée ne soit plus violée dans notre pays en cas de conflit collectif. Un recours plus fréquent

aux conciliateurs sociaux, spécialement formés à cette fin, pourrait jouer un rôle dans ce cadre. Ces conciliateurs sont en effet les personnes indiquées pour essayer, en cas de conflit collectif, de trouver par la conciliation et la médiation une solution acceptable pour les deux parties et de rétablir ainsi le climat social dans les entreprises.

Les syndicats demandent aux ministres de l'emploi et de la justice de faire le nécessaire pour diffuser la décision du Comité européen des droits sociaux auprès du pouvoir judiciaire.

Mobilisation pour le droit à l'avortement

Abortion R!GHT

Mobilisation pour le droit à l'avortement en Europe

Bijeenkomst voor het recht op abortus in Europa

European rally to protect abortion right in Europe

24/03/12

Rassemblement/Samenkomst/Meeting : 14h/u/pm
Place Poelaert Plein, Bruxelles/Brussel

Pour en savoir plus/Meer informatie/More information : www.abortionright.eu

La plate-forme pour le droit à l'avortement en Belgique dont fait partie la FGTB organise un rassemblement et une marche à Bruxelles le 24 mars 2012 pour réaffirmer le droit à l'avortement toujours nié ou en recul dans certains pays d'Europe, et remis en cause par les mouvements anti-IVG.

Le droit à l'avortement, la liberté des femmes de choisir de poursuivre une grossesse ou non, est un acquis.

Pourtant, la vigilance reste nécessaire:

- en Belgique, en 2010, il y avait environ 2000 à marcher contre l'avortement. En 2011 il y avait presque 3000.
- Partout dans le monde, de tels mouvements fleurissent.
- En Europe certains pays ne reconnaissent toujours pas ce droit (Irlande, Malte, Chypre, Pologne) ou reviennent en arrière (Hongrie), sans oublier la réalité d'autres pays, où les conditions dans lesquelles sont pratiquées les IVG sont loin d'être optimales, les moyens accordés sont faibles, comme d'ailleurs la considération professionnelle envers les personnes impliquées, ...

Les mouvements «anti-IVG» pourraient sembler marginaux mais le fait est qu'ils trouvent un écho dans les médias, dans les Parlements, ce qui leur donne du poids. Ils sont organisés et soutenus par de puissants lobbys.

C'est pourquoi une série d'organisations progressistes ou laïques ont souhaité mettre en place une plateforme de vigilance et d'action pour garantir le maintien de nos acquis, pour garantir le droit à l'avortement et le libre choix.

Ces organisations ont décidé de se mobiliser pour que le discours prohibitioniste des anti avortement soit perçu comme ce qu'il est: un retour en arrière inadmissible!

Si ces menaces vis-à-vis du droit à l'avortement vous choquent et que vous souhaitez:

1. vous mobiliser pour maintenir nos acquis,
2. vous investir dans une plateforme de vigilance: à l'échelle belge et à l'échelle européenne,
3. participer à une journée d'action annuelle, alors rejoignez la plateforme et signez en ligne la Charte pour le droit à l'avortement sur le site www.abortionright.eu en cliquant sur l'onglet «je participe»!

> FISCALITÉ

Le 14 février: c'est la fête pour les sociétés

Le Réseau pour la Justice Fiscale* et Financieel Actie Netwerk fêtent les entreprises le 14 février 2012 devant le siège de la Fédération des Entreprises de Belgique à Bruxelles.

Chaque année, au mois de juin, le très libéral bureau de consultance international Pricewaterhouse Coopers (PwC) annonce la «Tax Freedom Day», c'est-à-dire la date à partir de laquelle le Belge a terminé de payer ses impôts et commence à travailler pour lui-même ! Mais ce calcul est faux pour les sociétés.

Le taux nominal de l'impôt des sociétés est de 33,99% en Belgique. Mais grâce aux différentes déductions légales (notamment les intérêts notionnels), le taux moyen s'est élevé à 11,8% en 2010 (15,9% en 2006), soit 9,735 milliards d'euros sur des bénéfices totaux de 82,467 milliards d'euros.

Les entreprises et autres sociétés peuvent donc fêter le Tax Freedom Day le 14 février, c'est à dire trois bons mois avant les contribuables soumis à l'impôt des personnes physiques. Pour ne pas parler de

celles qui grâce aux intérêts notionnels le fêtent aux alentours du Nouvel An ou de l'Epiphanie!

Ailleurs en Europe, les taux nominaux baissent également continuellement. Par exemple, en Allemagne, l'impôt des sociétés a été quasiment divisé par deux entre 1997 et 2009 pour s'établir à 29,4%.

Quand nos gouvernements vont-ils s'arrêter de se passer volontairement de recettes?



Comment expliquer aux citoyens que les caisses sont vides, alors que les bénéfices des sociétés sont passés de 47 à 82 milliards d'euros entre 2000 et 2009, soit une progression de 75%?

L'austérité n'est pas une fatalité. Des alternatives existent. Le RJF et le FAN revendentiquent un minimum d'équité dans l'imposition fiscale. Une autre fiscalité est possible!

> 5^E ENQUÊTE DE LA FONDATION DE DUBLIN

Le travail qui «déchire»...

Selon la 5^e enquête de la Fondation de Dublin, fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, «Les contraintes physiques du travail n'ont pas disparu au cours des 20 dernières années». Conséquences: maux de dos, tendinites, canal carpien, arthrose touchent la moitié des travailleurs. On appelle cela les trouble musculo-squelettiques ou «TMS».

Le terme TMS désigne les problèmes de santé relatifs au squelette et aux muscles.

Les symptômes les plus fréquents sont les inflammations des muscles et tendons, les maux de dos, les affections des membres supérieurs et les tremblements. Et ces affections liées au travail sont de plus en plus courantes. C'est que malgré les progrès de la mécanisation, malgré le glissement des activités économiques vers le secteur tertiaire, le travail reste pour beaucoup lié à certaines contraintes physiques.

Les causes principales sont liées aux conditions de travail et aux modes de production.

Cela peut être:

- Le déplacement de charges lourdes
- Les vibrations mécaniques
- une cadence de travail qui ne permet pas une récupération suffisante entre les mouvements,
- l'élimination des temps morts du processus de production,
- la répétition continue des mouvements (RSI),
- la concentration de la force sur de petites parties de l'organisme, comme la main ou le poignet,
- l'adoption de postures fixes ou contraintes.

Les métiers lourds

Charges lourdes, déplacement de personnes, par exemple dans le secteur hospitalier ou les maisons de repos, continuent à faire des dégâts.

Ouvriers de la construction, manutentionnaires, transporteurs sont également très exposés aux TMS.

Mais hommes et femmes ne sont pas soumis aux mêmes contraintes: 42% des hommes portent des charges lourdes, alors que seulement 24% des femmes déclarent le faire. Par contre, 13% des femmes et 5% des hommes, soulèvent ou déplacent des personnes dans leur travail.

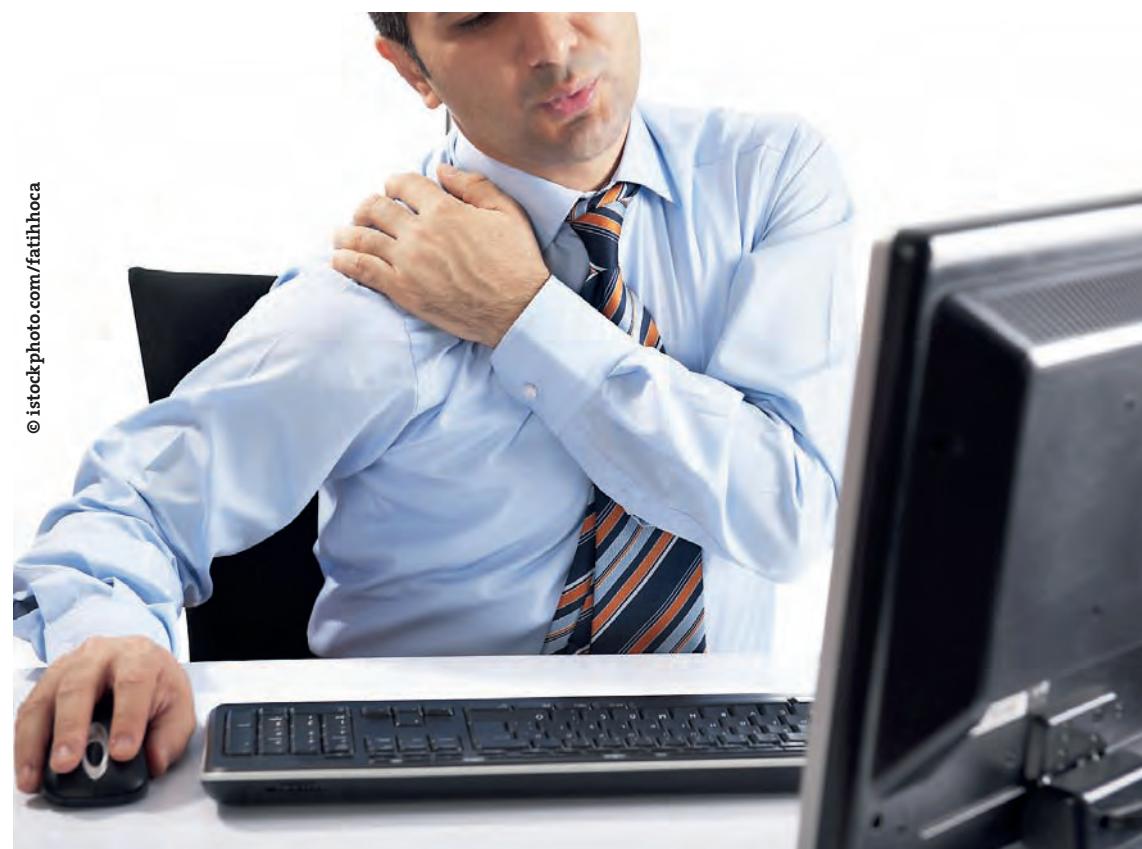
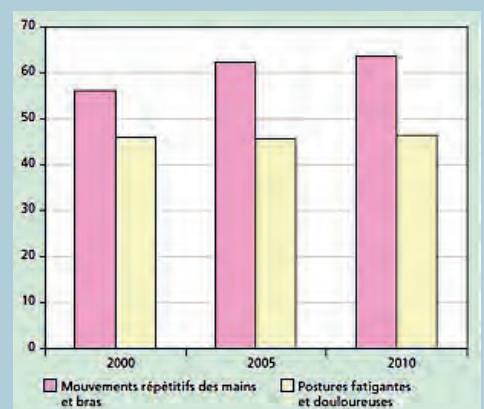
Le travail intensif

Quand ce ne sont pas les charges qui posent problème, c'est la répétition des mêmes gestes par exemple sur les chaînes de montage.

Certaines professions combinent les deux problèmes. Ainsi les caissières déplacent-elles des tonnes de marchandises, parfois légères, parfois lourdes mais sans arrêt pendant leurs heures de travail. Les TMS peuvent ainsi être différentes selon les sexes, certains métiers étant généralement féminins et d'autres typiquement masculins.

Les vibrations mécaniques sont

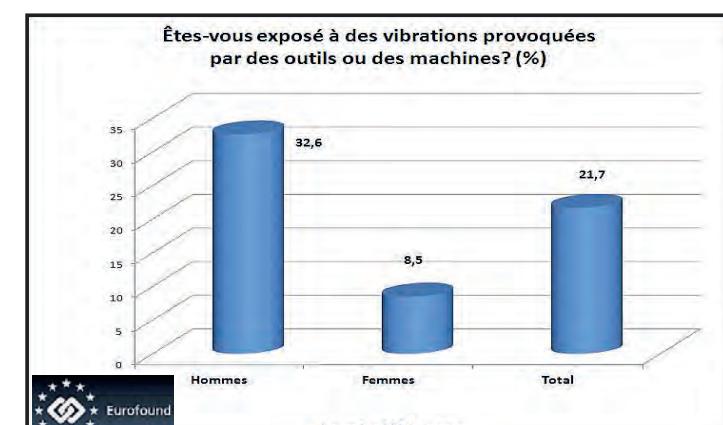
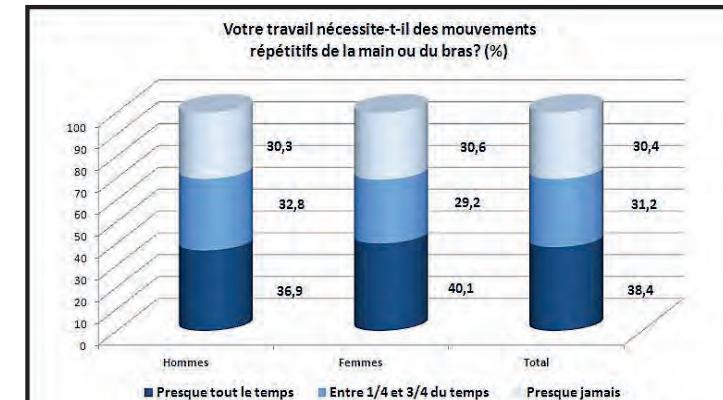
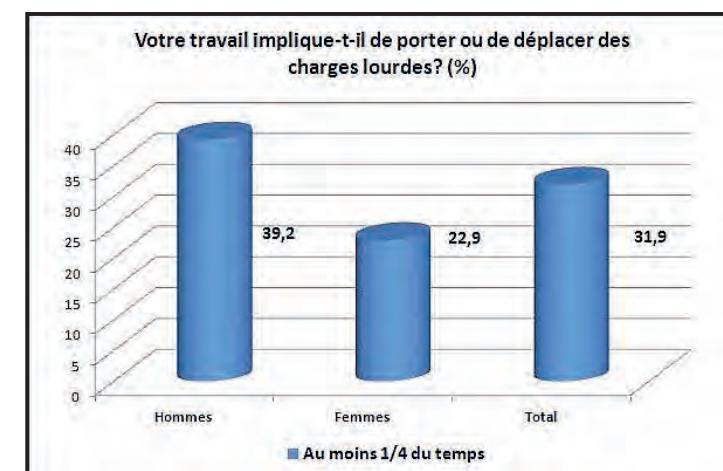
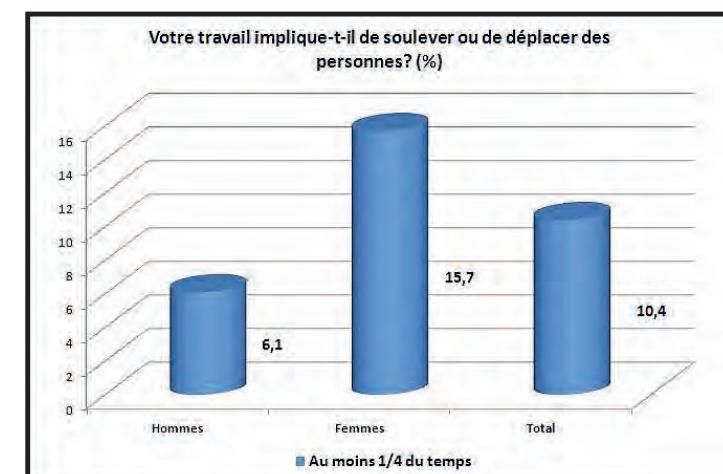
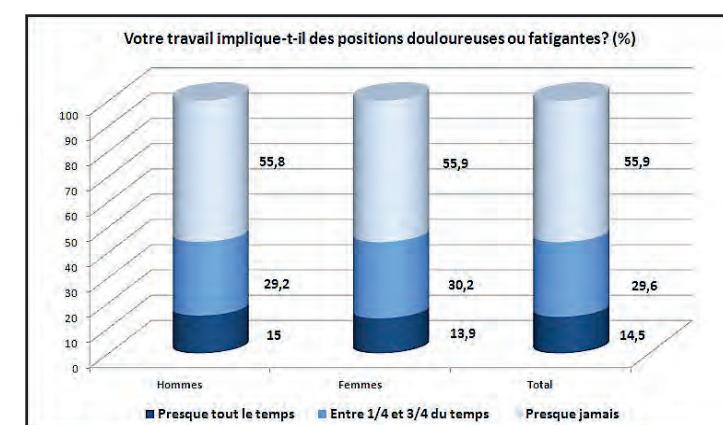
Evolution de l'exposition à des contraintes physiques (au moins un quart du temps), 2000–2010, UE27 (%)



> ENQUÊTE AUPRÈS DES TRAVAILLEURS BELGES

Problèmes d'huile de coude

L'enquête menée en Belgique auprès d'un échantillon de 4000 travailleurs montre que le problème est sérieux puisque 2 travailleurs sur 5 font presque tout le temps des gestes répétitifs de la main et du bras. Et que 1 sur 3 doit déplacer des charges lourdes ou 1/10 des personnes au moins 1/4 du temps.



Maladie professionnelle ou pas?

Maux de dos, tendinites et tutti quanti sont toujours considérées chez nous avec suspicion....

Qui peut prétendre que c'est le travail qui est responsable de votre mal de dos et pas votre déménagement, votre âge mûr ou vos galipettes? Comment savoir si c'est la souris de votre PC au travail ou votre addiction à la console de jeu qui vous font mal au poignet?

C'est le problème des TMS, en tout cas chez nous. Tout le monde reconnaît les causes professionnelles des TMS qui figurent en bonne et due forme dans la liste européennes des maladies professionnelles mais pas chez nous.

Pas dans la liste en tout cas. Le Fonds des maladies professionnelles veut bien examiner votre cas mais elle le fera au cas par cas dans le système dit «ouvert» et son avis ne sera pas nécessairement favorable.

Un système pas si «ouvert»...

La reconnaissance des maladies professionnelles repose sur deux systèmes.

Le premier est une liste de maladies dont le lien est établi avec certaines professions qui exposent à ce risque. Ainsi on ne demandera pas à l'ouvrier boulanger de prouver que sa «farinose» est liée à son exposition prolongée aux poussières de farine, ou au mineur de fond de prouver que c'est le charbon qui a causé sa silicose. Il suffit que la maladie soit établie.

Parmi les facteurs physiques, on

retrouve dans la liste les incapacités de travail liées aux vibrations mécaniques.

Mais la liste est limitative et les maladies liées au travail ne le sont pas. Ou bien le lien n'est pas nécessairement automatique. On peut mal entendre sans pour autant avoir été soumis au bruit des machines. Les causes d'une affection peuvent être partagées entre le privé et le professionnel, accentuées par l'un ou par l'autre, etc.

On a donc prévu un système «ouvert». Dans ce cas, cependant il faut apporter la preuve que la maladie est bien liée à l'exercice de sa profession ou à l'exposition au risque.

Si les TMS étaient dans la liste, la moitié des travailleurs pourraient prétendre à une indemnisation du Fonds des maladies professionnelles... Alors on filtre. Sur les 5.448

premières demandes introduites au FMP en 2010, on comptait 3.244 troubles musculo-squelettiques:

- 619 problèmes de canal carpien
- 1.010 affections lombaires
- 202 affections osseuses et/ou articulaires des membres supérieurs
- 633 pathologies osseuses et/ou articulaires discales
- 780 tendinites

Les TMS représentent donc 60% des demandes.

Fort peu des demandes traitées débouchent sur des décisions positives et lorsque ça passe, c'est majoritairement sous forme d'incapacité temporaire ou simple reconnaissance de la nécessité de se faire soigner.

Les décisions positives en 2010 - système ouvert (privé + APL): 122

	Incapacité temporaire	Incapacité permanente	Soins curatifs
Pathologies osseuse, articulaire, discale	2	1	16
Tendinites	83	16	4
Rejets en 2010 - système ouvert (privé + APL): 1014			
Pathologies osseuse, articulaire, discale			613
Tendinites			400
Canal carpien			1

Le dos en compote?

Près d'un travailleur sur deux souffre de douleurs musculaires au dos et au cou en relation avec sa profession. Au-delà du constat, il y a des moyens de prévenir les maux de dos. Le Fonds des Maladies professionnelles a même mis sur pied un programme de prévention destiné à la fois aux travailleurs et aux employeurs.

Les principales causes

- la manipulation de charges lourdes sollicitant de manière importante les muscles de la main, du bras ou de l'épaule;
- la répétition fréquente de mouvements et de gestes identiques comme cela peut être le cas du travail à la chaîne;
- le travail prolongé dans une même posture;
- des pressions mécaniques locales dues par exemple à l'utilisation de gants trop étroits ou au fait de frapper des outils de la paume de la main;
- l'utilisation d'outils qui provoquent d'importantes vibrations (comme par exemple les foreuses);
- les basses températures en hiver et dans les chambres frigorifiques.

Une combinaison de ces facteurs accentue bien sûr le risque de surcharge.

Mieux vaut prévenir que guérir!

Les troubles musculo-squelettiques sont difficiles à soigner, surtout si les situations qui en sont la cause ne changent pas. De plus, les lombalgies et les affections musculo-squelettiques sont difficiles à faire reconnaître comme maladie professionnelle.

La prévention est donc le meilleur remède contre les TMS mais cela suppose une bonne évaluation des risques et c'est là un job pour votre CPPT.

C'est sur base de cette évaluation que des mesures de prévention pourront être prises. Ces mesures peuvent être les suivantes:

- **adapter le poste de travail**, améliorer l'ergonomie;
- **adapter le travail ou l'organisation du travail**: il suffit parfois d'un peu de jugeote ou d'écouter les travailleurs, de revoir certaines procédures, pour exécuter les mêmes tâches de manière moins pénible;
- **organiser des séances de formation et d'information**. Certaines solutions sont toutes simples mais tout simplement ignorées: comment soulever une charge sans se casser les reins, comment placer son écran pour ne pas se tordre le cou, etc...

> ENQUÊTE DE TERRAIN

TMS: on a mal dans la région de Charleroi

La régionale FGTB Charleroi Sud-Hainaut a décroché le prix «Santé et Entreprise» 2011, remis par l'association européenne pour la promotion de la Santé. Un prix qui vient récompenser son enquête sur les TMS en pays de Charleroi.

Le projet

A l'occasion de la journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail, en 2010, la Régionale de Charleroi a organisé une journée de réflexion sur les troubles musculo-squelettiques. A l'issue de cette journée, il a été décidé de creuser le sujet par une étude de terrain, afin de conscientiser les travailleurs à cette douloureuse préoccupation, de permettre une meilleure reconnaissance de ces troubles et d'améliorer la prévention.

Dès lors, un processus de «recherche-action» s'est mis en place. Le «questionnaire Nordique», qui permet de définir si les TMS sont existants parmi la population interrogée, et si oui, dans quelle région du corps, a été utilisé à cet effet dans trois entreprises régionales: Laurenty, Champion-Mestdagh et Lepage. Les résultats ont permis de définir que les roubles

musculo-squelettiques étaient très fréquents, et que le rythme de travail n'était évidemment pas étranger au phénomène.

Public cible: 335 travailleurs ont répondu au questionnaire (134 hommes et 201 femmes). La moyenne d'âge est de 41 ans. L'ancienneté moyenne au poste de travail est de 12 ans, pour une expérience de travail moyenne de 20 ans.

Le tout premier résultat obtenu est frappant: 86% des personnes interrogées déclarent avoir subi des douleurs en au moins une partie du corps au cours des 12 derniers mois.

On a également constaté que chaque métier avait «ses» troubles spécifiques, répartis en divers endroits du corps.

Laurenty, secteur du nettoyage

Laurenty s'occupe de nettoyage industriel, lavage de vitres et entretien général. Si les deux premières tâches sont généralement assurées par des hommes, la troisième est plutôt féminine. 110 travailleurs ont répondu au questionnaire sur les TMS.

Dans l'entretien général, 87% des répondants ont déclaré des douleurs durant l'année précédant l'enquête. Celles-ci se situent, à part égale, au niveau de la nuque, des épaules, des poignets ou du bas du dos.

Au niveau du **nettoyage industriel**, 83% des personnes interrogées ont souffert de douleurs, en une ou plusieurs régions du corps. 66% d'entre elles se plaignent de douleurs au bas du dos, 50% au niveau des chevilles et des pieds, et 8% au niveau des épaules. La douleur aux pieds est spécifique à ce métier.

Enfin, dans le secteur du **lavage de vitres**, les travailleurs souffrent de douleurs à trois endroits du corps en moyenne: le bas du dos, les poignets et les genoux.

Mestdagh, grande distribution

Le groupe Mestdagh gère l'enseigne «Champion» en Belgique.

installations industrielles

Quinze travailleurs (tous des hommes, moyenne d'âge de 47,5 ans) ont répondu au questionnaire, tous travaillant dans les métiers du montage et de la mécanique.

TOUS ces travailleurs se plaignent de douleurs en au moins un endroit du corps, notamment au niveau du bas du dos. Sur une échelle de zéro à 10, ces travailleurs évaluent à 6,6/10 en moyenne cette douleur. 66% d'entre eux ajoutent des douleurs au niveau des épaules et de la nuque, 60% dans les épaules et la nuque, et 60% d'autres au niveau des chevilles.

Ces résultats viennent confirmer les nombreuses études menées sur les TMS. Par une approche de terrain et un véritable débat mené entre les travailleurs et leurs délégations, l'enquête a permis de dégager les moyens de mener une réflexion plus poussée sur la prévention, et la reconnaissance de ces douleurs. Le prix «Santé et Entreprise» obtenu à la suite de cette enquête donne une belle crédibilité à cette démarche de recherche-action, demandée par les trois délégations syndicales.

Dans tous ses secteurs, l'UBOT a suivi en masse le mot d'ordre de grève!



Flightcare

Depuis l'automne, le chômage économique a de nouveau été implémenté chez Flightcare. A certains moments, cette politique patronale a engendré une pression de travail si élevée que les ouvriers devaient exécuter du travail lourd pendant plus de 6 heures, sans pouvoir prendre une fois une pause même brève. A la demande de l'UBOT l'employeur a commencé des pourparlers avec la délégation syndicale en décembre dernier. Ces pourparlers n'ont abouti à rien, au contraire. Au lieu de soulager la pression de travail par le retrait ou la limitation considérable du chômage économique, l'employeur a opté pour mettre fin à des contrats temporaires et diminuer l'appel aux annexes.

Sandra Langenus, secrétaire de l'UBOT, traduit l'indignation des travailleurs:

«Cette décision patronale était inacceptable pour nous! Entretemps, la direction avait mobilisé des employés pour exécuter des fonctions d'ouvrier, alors que le chômage économique pour les ouvriers était maintenu. Finalement, une réunion a été convoquée avec les secrétaires. Mais cette réunion n'a pas non plus abouti suffisamment. Le patron promettait d'arrêter la mobilisation d'employés, mais le lendemain le travail continuait comme les jours avant. Voilà une provocation évidente de la direction à l'adresse de «nos hommes». Ils ont déposé le travail spontanément et ils avaient raison.»

Après une tentative de réconciliation au sein de la commission paritaire et une journée entière de négociations avec la direction, le travail a été repris.

Nous avons gagné la bataille:

Les contrats temporaires seront prolongés

Les annexes ne seront pas mises en inactivité

Un audit externe viendra contrôler tout le matériel roulant. Tout ce qui est cassé ou trop vieux, sera réparé ou remplacé.

L'organisation du travail sera révisée par département et les accords convenus seront respectés avec exactitude.

Entretemps, les premières réunions de travail par département ont eu lieu. Toutefois, nous n'avons pas l'impression que la direction a tout à fait compris notre message. De toute façon nous continuerons à défendre nos exigences, de préférence à la table de négociation, mais si les pourparlers n'aboutissent pas, nous n'exclurons pas des actions éventuelles.»

Des conditions de travail et de salaire égales pour les chauffeurs de l'Europe de l'Est

Le 23 janvier dernier, l'Union Belge des Ouvriers du Transport a mené une action dans la zone de transport à Zeebrugge. L'UBOT exige que les entreprises de transport paient aux chauffeurs de l'Europe de l'Est le même salaire qu'à leurs collègues belges. Aujourd'hui, les premiers travaillent à des salaires beaucoup plus inférieurs.

Bon nombre de firmes de transport établissent des firmes sœurs dans les pays de l'Europe de l'Est afin de pouvoir opérer meilleur marché. Voilà de la concurrence déloyale vis-à-vis des firmes qui veulent du bien aux chauffeurs belges.

De plus, on viole la soi-disant réglementation relative au cabotage. Ainsi, un chauffeur roumain peut exécuter un transport à partir de la Roumanie en direction de la Belgique, décharger ici et faire encore trois transports au maximum en Belgique. Ensuite, il doit retourner en Roumanie.

Aucune instance n'exécute des contrôles sur le respect de la réglementation européenne.

L'UBOT a l'intention de mener encore davantage d'actions.

Prime syndicale 2011 autobus et autocars

Bientôt, les primes syndicales des secteurs des autobus et autocars seront payées.

Les travailleurs de ces secteurs recevront donc sous peu une carte de légitimation dans leur boîte-à-lettres. Envoyez cette carte de légitimation, prévue de votre signature et le numéro de votre compte en banque, à un secrétariat régional UBOT. Votre prime syndicale sera alors virée sur votre compte.

Le montant de la prime syndicale pour les travailleurs à temps plein s'élève à 135,00€. Pour les travailleurs à temps partiel elle s'élève à 67,50€.

GRÈVE DU 30 JANVIER

> EDITO

Bilan d'une grève

Nous avions mis en garde le Gouvernement en formation contre les dangers d'une austérité sans perspective de relance et l'injustice de mesures antisociales. Une fois le Gouvernement constitué, son programme connu, et le budget 2012 déposé, il a bien fallu constater que les mesures décidées sont déséquilibrées et inéquitables. Que reproche-t-on au budget du Gouvernement?

1. Le déséquilibre des efforts du point de vue de la justice fiscale et de la capacité contributive.
2. De plomber la consommation et donc d'approfondir la crise et d'hypothéquer la relance et l'emploi.
3. D'être trop marqué par l'empreinte libérale c'est-à-dire:
 - de privilégier les réductions de dépenses aux recettes nouvelles
 - de contribuer au démantèlement de l'Etat via les économies dans les services et entreprises publiques
 - d'aller dans le sens d'un affaiblissement structurel de notre sécurité sociale et de l'affaiblissement du monde du travail.

Précipitation

On reproche aussi à ce Gouvernement d'avoir fait passer une série de mesures antisociales en force et dans la précipitation, c'est-à-dire sans que l'on ait prévu des mesures de transition, souvent avec des effets rétroactifs qui constituent des ruptures de contrat.

La FGTB a exigé le respect d'un des fondements de notre modèle social, à savoir une concertation sociale préalable, et mis en avant des propositions alternatives. Nous avons mené des actions en front commun. Une manifestation le 2 décembre, une grève des services publics le 22 décembre et une grève générale le 30 janvier pour forcer cette concertation et protester contre l'austérité dont l'échec est patent dans d'autres pays d'Europe comme la Grèce ou le Portugal.

Notre premier objectif, le plus urgent, était la rectification de ces mesures antisociales en ce qui concerne les fins de carrières (pensions et prépensions), le chômage et le crédit-temps.

Des corrections

Un semblant de concertation avait bien eu lieu avant la grève, mais elle patinait. Il a fallu le coup de fouet décisif du 30 janvier pour accélérer le mouvement. On a pu alors engranger des résultats. Nous avons fait une première analyse des corrections amenées par le Gouvernement suite aux mobilisations syndicales.

Des questions subsistent et devront trouver réponse dans les jours qui viennent. Néanmoins, les amendements apportés peuvent être considérés comme positifs. On note en particulier la suppression des ruptures de contrats et effets rétroactifs. Des corrections ont été apportées en matière de stage d'insertion, de chômage, de pré pension, de pensions ou de crédit-temps (Voir en pages 8 & 9).

Mais à côté de ces avancées, la FGTB déplore qu'aucun élément concret n'ait été noté pour ce qui concerne les services publics ! Que les avancées en matière de justice fiscale sont encore trop timides. Que les choix d'économies budgétaires restent déséquilibrés. Et surtout que de nouvelles menaces sur l'indexation des salaires et sur le pouvoir d'achat se font jour dans la perspective d'un contrôle budgétaire destiné à donner un nouveau tour de vis à l'austérité.

Nous restons mobilisés

Les décisions qui seront prises à l'occasion de ce contrôle budgétaire seront déterminantes dans le positionnement de la FGTB quant à son évaluation finale des arbitrages gouvernementaux en matière socio-économique. Les nouvelles mesures prises ne pourront en aucun cas fragiliser une nouvelle fois les travailleurs et les allocataires sociaux.

Nous avons obtenu une série de corrections mais l'essentiel de nos priorités n'ont pas encore été rencontrées. Notre syndicat continuera à se mobiliser afin de renforcer les services publics, véritables outils de redistribution des richesses ; de rééquilibrer les efforts à faire et travailler sur les recettes (qui pourraient viser davantage les revenus de la fortune ou du capital, ainsi que les intérêts notionnels) ; de mettre sur pied d'un véritable Plan de relance offensif visant la création d'emplois durables de qualité.

Un signal fort sous la forme d'une action européenne sera envoyé le 29 février au Conseil européen et à la Commission européenne pour viser l'émission d'euro-obligations de manière à permettre aux pays endettés - et non aux banques - de se financer à des taux raisonnables, ainsi que l'instauration d'une taxe sur les transactions financières pour financer une politique de relance de l'emploi.



GRÈVE DU 30 JANVIER

Bilan d'une grève générale

Avant même qu'elle n'ait lieu, on a dit de la grève générale du 30 janvier qu'elle ne servirait à rien, que le Gouvernement ne changerait pas d'un iota sa position.

On l'a faite. On en a dit dès le lendemain qu'elle n'avait servi à rien.

On a pourtant ouvert un espace de négociation que nous n'avions pas avant la grève et on a pu apporter toute une série de corrections aux mesures sociales prises dans la précipitation et sans concertation. En voici l'inventaire.

> MESURES ANTISOCIALES

Ce qui était sur la table

Prépensions:

- Alignement des prépensions à 58 ans sur la préension légale à 60 ans mais avec 40 ans de carrière en règle générale.
- La préension légale (CCT 17) à 60 ans (portée à 62 en 2014 après évaluation) accessible seulement après 40 ans de carrière.
- Incertitudes sur les prépensions spéciales (en dessous de ou à 58 ans).
- Recul de 50 à 52 ans (55 en 2018) pour la préension «entreprises en difficultés».
- Recul de 52 à 55 ans pour la préension «entreprises en restructuration» en 2013.

Chômage:

- Stage «d'insertion» passe de 9 à 12 mois.
- Allocation «d'insertion» limitée à maximum 3 ans et à l'âge maximum de 33 ans
- Allocations de chômage plus dégressives: 3^e période au minimum (chefs de ménage/ isolés) ou au forfait (cohabitants) sous le seuil de pauvreté quel que soit le cas de figure (isolé ou ménage).

Crédit-temps:

- Crédit-temps sans motif limité à 1 an ETP.
- Crédit-temps thématique limité à 4 ans.
- Crédit-temps fin carrière accessible à 55 ans au lieu de 50 ans (1/2 ou 1/5^e)
 - assimilation pour le calcul de la pension réduite pour les années avant l'âge de 60 ans;
 - assimilation complète à 60 ans et plus pour 1 an équivalent temps plein seulement.

Pension:

- Pension anticipée
 - à 60 ans accessible après 40 ans de carrière (au lieu de 35 ans)
 - 60 ans accessible après 42 ans ou 61 ans/41 ans ou 62 ans/40 ans en 2016

Assimilations:

- Réduites sur base du minimum par année de carrière pour:
 - le chômage 3^e période,
 - la préension avant 60 ans,
 - le crédit-temps d'atterrissement avant 60 ans.

Assimilations?

Certaines années d'inactivité (chômage, maladie) sont prises en compte comme des années de travail pour le calcul de la pension sur base du dernier salaire gagné. On dit que ces années sont «assimilées». Le Gouvernement a décidé de n'assimiler certaines périodes que sur base du salaire minimum garanti par année de carrière (21.753,81€).

Ceux dont le salaire est plus élevé peuvent ainsi voir leur pension sérieusement rabotée pour ces années d'inactivité, voire perdre carrément des années de carrière. En effet si la pension annuelle calculée sur le reste de la carrière dépasse le plafond annuel de 14.012,34€ (isolé) ou 17.515,43€ (ménage) ces années ne sont pas assimilées du tout donc perdues.

Ce que nous avons obtenu



1. Une concertation avec les cabinets à laquelle les employeurs ont insisté pour se joindre (Comité A pour le secteur public).

Un groupe de travail central et trois sous-groupes (emploi, pensions et secteur public) ont été mis sur pied, avec leur équivalent pour le secteur public.

2. La suppression des ruptures de contrat et effets rétroactifs:

- pour les assimilations en matière de pension, préension, crédit-temps pour ceux qui étaient d'un l'un de ces systèmes ou en préavis avant le 28/11/2011.
- pour les jeunes en stage d'attente avant le 01/01/2012: démarrage du compteur au 01/01/2012 > pas d'exclusion avant 2015.

3. Des corrections ou engagements fermes

Stage d'insertion:

- Prolongation (+ 3 mois) du paiement des allocations familiales pendant le stage d'attente qui a été allongé de 3 mois.
- Pas d'exclusion des jeunes qui ont quitté l'école et qui travaillent à temps partiel avec un complément (allocation de garantie de revenu ou AGR).

- Prolongation de 2 ans du versement des allocations d'insertion pour les jeunes ayant quitté l'école avec une incapacité de travail reconnue de 33%.

Chômage:

- Les travailleurs à temps partiel avec AGR ne sont pas soumis à la dégressivité de leurs allocations.
- Les chômeurs avec 33% d'incapacité de travail ne sont pas non plus soumis à la dégressivité
- Mise en œuvre rapide de l'assouplissement de l'admissibilité pour le chômage et retour en 1^e période (indemnisation à 60%). Il faut en effet justifier d'un an de travail à temps plein pour revenir en 1^e période de chômage si on est en 2^e ou 3^e période, voire jusqu'à 36 mois selon l'âge en cas d'exclusion.

Emploi:

Vu le déséquilibre entre la création d'emplois et l'offre d'emplois, nous demandons qu'avant d'être exclu ou réduit au forfait, **le chômeur doit recevoir une offre d'emploi**.

La ministre de l'Emploi s'est engagée à faire procéder à une «Analyse des actuelles mesures d'aide en faveur des entreprises sur leur efficacité et l'éventuelle réorientation.» Elle vérifiera, en concertation avec les Régions, comment offrir des possibilités d'emploi aux jeunes, aux chômeurs de longue durée et aux + 50 ans ayant reçu plusieurs évaluations positives

Pensions:

- **Assouplissement des conditions d'accès à la pension anticipée pour les personnes proches de l'âge requis.** Du fait que la pension anticipée n'est rendue accessible qu'après 40 ans de carrière au lieu de 35 ans, ceux qui sont proches des 60 ans voyaient leur carrière prolongée du jour au lendemain de 3 à 5 ans. Nous avons obtenu que ceux qui ont entre 57 et 61 ans au 31 décembre 2012, ne devront attendre que maximum 2 ans de plus que l'âge requis (et non pas de remplir la

condition de 40 ans de carrière) avant de pouvoir partir à la pension anticipée.

• **Ancrage du droit de pension anticipée (60/35):** celui qui est dans les conditions pour partir à la pension anticipée en 2012, mais reporte son départ, garde son droit par après même s'il ne répond plus aux nouvelles conditions.

• **Maintien des anciennes conditions d'âge et de carrière (60/35 ans) pour les travailleurs en préavis avant le 28/11/2011** avec un accord avec l'employeur (relevant d'un régime collectif), ou en pseudo-prépension canada-dry avant la prise d'une pension anticipée.

• **Régimes spéciaux du secteur privé** (mineurs, journalistes, personnel volant, navigateurs): la négociation d'un régime transitoire est en cours.

Assimilations pour le calcul de la pension

- Pas d'application du plafond de pensions dans le calcul du droit minimum par année de carrière (3^e période chômage et emplois de fin de carrière avant 60 ans). Ces années seront donc au moins assimilées sur base du minimum de 21.784€ mais il n'y aura pas d'années perdues.
- Assimilation complète pour les prépensions
 - demandées avant le 28/11/2011,
 - à 56 ans pour la construction et le travail de nuit,
 - à 58 ans pour les métiers lourds et problèmes médicaux,
 - carrière longue de 40 ans à partir de 56 ans,
 - prépension ordinaire au dessus de 59 ans,
 - la prépension à mi-temps pour ceux qui peuvent encore en bénéficier
- Confirmation de l'assimilation complète pour crédit-temps thématique (motifs reconnus: enfants, soins ou formation).
- Assimilation complète selon les anciennes règles pour:
 - la prolongation unique d'un crédit-temps de fin de carrière;
 - crédit-temps commencé avant le 31.12.2011;
 - la demande auprès de l'employeur avant le 28 novembre 2011 et demande auprès de l'ONEM avant le 24 décembre 2011;

- Maintien de l'assimilation complète pour la pensions pour (une partie des) prépensions (métiers pénibles) avant 60 ans; seule la prépension à 58 ans et les canada dry pris avant 59 ans sont encore assimilés sur base du droit minimum.

Prépension:

- Mise en œuvre des mesures du Pacte des générations pour permettre aux travailleurs âgés de rester plus longtemps au travail. Le Pacte des générations prévoyait par exemple la possibilité de passage à un travail plus léger, la solidarisation des coûts de prépensions... Il prévoyait aussi une évaluation des mesures qui a été faite par le Conseil national du Travail mais que les employeurs n'ont pas voulu entériner. Le Cabinet a demandé au Conseil supérieur de l'emploi de clôturer l'évaluation.
- Le droit à la prépension après 40 ans carrière au lieu de l'âge de 60 ans est rétabli. Celui qui a commencé à travailler à 17 ans, peut ainsi encore prendre une prépension à 57 ans; 18 ans - 58 ans, etc.

• Maintien de la prépension à 58 ans pour le travail pénible, c'est-à-dire dans des équipes alternantes et services inter-

> CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Recettes ou dépenses?

L'encre du Budget 2012 n'est pas encore sèche que l'on parle déjà de revoir à la hausse les prévisions de déficit. C'est que le Budget misait sur une croissance de 1,8% alors qu'elle est aujourd'hui largement inférieure voire égale à zéro. Le 1,3 milliard gelé pour satisfaire aux exigences de la Commission européenne risque de rester gelé et le débat maintenant fait rage entre les tenants (libéraux) d'un tour de vis supplémentaire du côté des dépenses et ceux (socialistes) d'une hausse des recettes. En marge, quelques ballons d'essai sont lancés, qui pour un ou plusieurs sauts d'index, qui pour une révision du système d'indexation, qui pour une hausse de la TVA.

Selon la FGTB, la sortie de crise passe par la relance de l'emploi et de la consommation intérieure. Pour cela, il faut:

- soutenir la demande intérieure, le pouvoir d'achat;
- garantir l'indexation automatique;
- conditionner les aides publiques fédérales aux entreprises (15 milliards dont les intérêts notionnels) et les réorienter vers l'emploi et l'innovation.

Le programme de Gouvernement n'a pas osé s'attaquer à l'indexation automatique des salaires. Il a même prévu pour 2013 une hausse du minimum exonéré d'impôt qui devrait rapporter aux petits contribuables une hausse de revenu d'une cinquantaine d'euros par AN aussitôt mangés par les hausses de prix.

Mais la réduction de l'enveloppe destinée à la liaison des allocations sociales au bien être a été amputée de 40% et la dégressivité des allocations de chômage ainsi que la prolongation du stage d'insertion vont faire baisser le pouvoir d'achat d'une bonne partie des allocataires sociaux.

Le Gouvernement a par ailleurs déjà largement coupé dans les dépenses et services publics.

Ajustements

Vu les prévisions de croissance économique et leur révision à la baisse depuis la confection de l'épure budgétaire de l'accord gouvernemental, des ajustements budgétaires sont déjà annoncés.

La FGTB ne pourra accepter que les travailleurs actifs, les travailleurs sans emploi et autres allocataires sociaux paient une fois de plus le coût de cette crise économique créée par la folle dérive du monde financier et bancaire.

Si l'objectif en matière de rentrées budgétaires prévues dans ce budget ne devait pas être rencontré, la FGTB insiste pour que:

- les mécanismes existants de l'indexation automatique des salaires, traitements et allocations sociales ne soient pas remis en cause ni même touchés.
- l'on mette un coup d'arrêt aux coupes sombres dans les dépenses et les services publics.

Une fiscalité plus juste

S'il faut combler de nouveaux trous dans le budget de l'Etat, la FGTB invite le Gouvernement à voir du côté de la fiscalité qui a bien besoin d'être rééquilibrée en faveur des revenus du travail et alourdie du côté des gros revenus et des revenus du capital.

La FGTB estime que les compensations et autres ajustements doivent être réalisés via une augmentation des recettes, en reprenant notamment les pistes suivantes:

- Soumettre l'ensemble des revenus mobiliers à un précompte minimum de 21%.
- Cotisation de solidarité de 4%: prise en compte de l'ensemble des revenus mobiliers soumis à (retenue de) précompte mobiliers.
- Imposition des plus-values sur actions également à l'Impôt des Personnes Physiques.
- Suppression de la technique des intérêts notionnels et utilisation des budgets correspondants pour des mesures de soutien des entreprises en lien avec l'emploi et/ou en lien avec des investissements effectifs dans l'activité économique réelle.
- Instauration d'un régime d'impôt minimum alternatif à l'imposte des sociétés.
- Instauration d'un véritable cadastre des fortunes et son corolaire, l'abandon réel et effectif du secret bancaire fiscal en Belgique.
- Lutte contre le recours au passage en sociétés.
- Meilleure taxation des «Avantages de Toutes Natures» (maison d'habitation, GSM, voiture,...) attribués tant aux dirigeants d'entreprises qu'aux autres catégories professionnelles et ce en tenant compte de l'utilisation réelle de ces avantages et en en faisant une évaluation crédible et équitable.
- Suppression de l'ensemble des taxations forfaitaires, notamment par la taxation des revenus locatifs réels et par la suppression des forfaits d'imposition existant en faveur de certaines professions.



rompus Ceci donnerait une solution pour les ouvriers et employés travaillant en équipes simples (sans travail de nuit cfr. Horeca et nettoyage).

- Plus de contrôle de disponibilité pour les prépensionnés à partir de 56 ans même s'ils sont censés rester disponibles sur le marché de l'emploi.
- Obligation de remplacement des prépensionnés : l'obligation de remplacement n'est pas d'application pour la prépension à partir de 60 ans. Si l'âge de la prépension augmente, il faut aussi relever l'âge jusqu'auquel l'obligation de remplacement est d'application.

Crédit-temps:

- Maintien du droit à un emploi fin de carrière 4/5^e à partir de 50 ans pour métiers pénibles (définition prépension: équipes, services interrompus, travail de nuit, construction) et pour travailleurs avec carrière de 28 ans.
- Maintien du droit à un emploi fin de carrière (dit crédit-temps d'atterrissement) 4/5^e et mi-temps pour entreprises en difficulté ou en restructuration).

Ce que nous n'avons pas pu changer

Chômage:

- La dégressivité accélérée et l'introduction d'un minimum pour les chefs de ménage et isolés
- La limitation dans le temps des allocations d'attente et le contrôle de disponibilité des jeunes en stage d'insertion.
- La suppression de l'assimilation complète pour la pensions pour les chômeurs en 3^e période.

Crédit-temps:

- Suppression du crédit-temps de fin de carrière à mi-temps entre 50 et 54 ans
- Plus d'assimilation complète pour les emplois de fin de carrière avant 60 ans.
- Pas de réintroduction de l'obligation de remplacement.

Prépension:

- Plus de prépension à partir de 58 ans pour les travailleurs qui n'ont pas 40 années de carrière hors «métiers lourds».
- Le relèvement de l'âge d'accès à la prépensions pour les travailleurs licenciés dans le cadre d'entreprises en difficulté ou en restructuration est maintenu.

Pensions:

- Malgré des assouplissements d'importantes modalités transitoires, le relèvement de l'âge pour la pension anticipée de 60 à 62 ans reste en vigueur, tout comme le relèvement de la condition de carrière de 35 à 40 années à terme.
- Les années d'études ne sont toujours pas prises en compte pour parvenir au nombre d'années de carrière.



Une action européenne le 29 février

Il est clair que l'austérité n'est pas une question belgo-belge. Nos problèmes budgétaires sont liés à la crise des dettes souveraines et de la zone euro. Mais on attend de l'Europe autre chose qu'un rôle de gendarme budgétaire et un instrument de pression vis-à-vis de nos modèles sociaux.

L'Europe doit prendre une voie nouvelle en cessant d'imposer une austérité généralisée qui affaiblit les économies, les services publics et les systèmes de protection sociale des Etats membres. L'Europe devrait au contraire garantir une croissance durable et soutenir les Etats membres dans des politiques de juste transition. Les décideurs de l'UE doivent prendre les mesures qui s'imposent pour réguler les marchés financiers, harmoniser l'impôt des sociétés et sortir de la crise de l'Euro via notamment

- l'émission d'euro-obligations,
- l'instauration d'une taxe sur les transactions financières,
- la garantie du rôle de «prêteur en dernier ressort» de la BCE.

Pour appuyer ces revendications, la FGTB participera à l'action européenne qui sera organisée le 29 février simultanément dans tous les Etats membres sous l'égide de la Confédération européenne des Syndicats.

> POINT DE VUE

Pas touche à l'index et pas de hausse de la TVA

Nous l'avons dit et redit, à commencer dans nos points de vue sur ces pages: nous refusons que l'on touche, de quelque manière que ce soit, à l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales. A chaque fois qu'il est à nouveau question de coupes et d'économies, les employeurs et les politiciens néolibéraux brandissent notre index. C'est à nouveau le cas, puisque le gouvernement doit une fois de plus prendre des mesures pour maîtriser le déficit budgétaire. Et cette fois encore, nous le disons de manière franche et directe: non, pas touche à notre index.

Pourquoi campons-nous de manière tellement résolue sur cette position et ne voulons-nous même pas réfléchir à un autre système d'indexation? Nous avons deux arguments pour cela.

Primo. Notre système d'indexation est un bon système social et solidaire qui permet de maintenir notre pouvoir d'achat. Il protège chacun d'entre nous contre la hausse des prix, de manière automatique. Personne n'est laissé de côté, tous les travailleurs, tous les pensionnés, tous les allocataires sociaux sont concernés. Ce n'est pas uniquement une bonne chose d'un point de vue social, la protection du pouvoir d'achat permet également à l'économie de continuer à tourner. C'est donc aussi un soutien à l'emploi. Si notre pays a mieux résisté que d'autres à la crise, c'est en grande partie grâce à l'index.

Secundo. Nous n'acceptons pas que l'on touche à l'indexation parce que chaque changement équivaut à une régression, un détricotage. Une sorte d'offensive de charme est sur les rails. Pour apaiser les esprits, on nous assure que personne ne veut supprimer l'index. Le système devrait simplement être corrigé, contre cela, personne ne peut avoir d'objections, nous soufflent-on d'un seul trait. Mais aucune adaptation ne pourrait être sans conséquences. L'application d'un saut d'index dont il est beaucoup question pour le moment, n'est pas une simple opération unique et innocente. L'effet négatif sur le pouvoir d'achat ne serait jamais rattrapé. L'indexation nette dont il est aussi beaucoup question a des conséquences beaucoup plus néfastes que ce que l'on voudrait nous faire croire. De prime abord, l'idée est séduisante parce que le salaire net reste indexé. Mais le système est particulièrement néfaste puisque les cotisations à la sécurité sociale ne suivraient plus. De la même manière, une indexation en cents au lieu de pourcent est une option tout aussi inacceptable.

Pas de chipotage avec l'index. Mais soyons clair, une augmentation de la TVA est pour nous une mesure tout aussi erronée. La TVA est un impôt qui frappe les petits salaires de manière beaucoup plus dure que les hauts revenus. L'augmentation du prix du pain ne se fait pas sentir de la même manière selon la taille du porte-monnaie. Augmenter la TVA serait une mesure asociale, et des mesures asociales, il y en a déjà plus qu'assez. Ce qui se passe en France illustre parfaitement l'exemple à ne pas suivre. La TVA y est relevée en vue de financer une diminution de charges pour les entreprises. Cela revient à présenter deux fois l'addition aux travailleurs, une fois en augmentant la TVA, une deuxième fois en diminuant les cotisations des entreprises pour la collectivité.

Nous attendons du gouvernement qu'il se comporte en bon père de famille. Si le toit s'envole durant une tempête, un bon père de famille le répare, il ne casse pas le reste de la maison. Si une économie est affaiblie par une crise, il faut la reconstruire, pas l'achever. C'est-à-dire qu'il faut travailler à la relance économique. Il y a un bon moment que nous le disons avec notre syndicat et à présent, les institutions internationales et européennes le pensent aussi. Hé bien, notre index est une des clés de voûte de cette relance. Donc, pas touche à l'index et pas de hausse de la TVA.

(6 février 2012)



Paul Lootens
Secrétaire général

Alain Clauwaert
Président

> ANDREA DELLA VECCHIA SUR L'ALLONGEMENT DES CARRIÈRES

«Les métiers lourds et pénibles ne sont pas pris en compte»

Le mouvement syndical s'oppose avec force aux mesures du nouveau gouvernement qui visent à rendre les carrières plus longues et plus difficiles. Les interventions dans les indemnités de chômage, le crédit-temps, les préensions et les pensions anticipées frappent durement les travailleurs. Lors des actions de protestation, la Centrale Générale de la FGTB n'a cessé d'affirmer qu'en matière de durée et de fin de carrière, il fallait tenir compte des métiers lourds et pénibles. Ce qui n'est pas le cas à présent. Nous avons rencontré Andrea Della Vecchia à ce propos. Il est directeur du service d'études de notre centrale professionnelle.

Andrea Della Vecchia: Avec les mesures annoncées par le gouvernement, c'est un système unique de préension qui est institué, valable pour tous. Il n'y avait aucune garantie que des accords spéciaux pour des catégories professionnelles précises pourraient être maintenus. Cette façon d'agir ne tient absolument pas compte de la réalité. Tout le monde n'a pas les mêmes conditions de travail. Certaines professions pèsent durablement sur la santé et l'espérance de vie des travailleurs. Des portes de sortie qui en tiennent compte sont nécessaires.

Cela signifie-t-il que les mesures sur les carrières ne doivent être corrigées que pour certains groupes déterminés, pour le travail lourd et pénible?

Andrea: Il faut tenir compte du fait que de nombreux travailleurs sont confrontés au travail lourd et pénible. Peu importe le secteur, qu'il s'agisse d'ouvriers ou d'employés, la santé est souvent mise en jeu. De notre côté, on attire l'attention sur les métiers lourds comme dans la construction, sur le travail de nuit et en équipe. On pense aussi aux travailleurs ayant des horaires entrecoupés sur une même journée, comme dans le secteur du nettoyage.

Il existe des systèmes de préension qui en tiennent compte, c'est le cas par exemple dans la construction, mais ceux-ci sont fixés dans des CCT pour lesquelles il faudra renégocier avec les employeurs fin 2012. Cela sera particulièrement difficile si le gouvernement donne le ton avec des mesures qui compliquent les choses pour tout le monde, sans exception. Si on met tout le monde dans le même panier, on favorise les inégalités.

Comment ça, des inégalités? Pourquoi parlez-vous d'inégalités?

Andrea: Parce que nous parlons véritablement d'inégalités. Et il ne s'agit pas uniquement d'un point de vue syndical, il s'agit de données objectives, de constatations de chercheurs et d'instituts. Ainsi, il y a trois constatations importantes. Premièrement, l'espérance de vie en bonne santé est bien plus basse pour les gens sans diplôme que pour ceux avec un diplôme. On parle de 18 ans en moins pour

Andrea: De toute façon, sur le très court terme, le gouvernement doit tenir compte des conditions de travail pénibles lorsqu'il prend des décisions aussi radicales. Un certain nombre de systèmes de préension doivent être maintenus. A côté de cela, le gouvernement doit aussi absolument revenir sur la décision de toucher des gens qui sont en préension ou sur le point de l'être, car si on modifie les périodes assimilées, comme cela a été tout d'abord annoncé, ils se retrouveront plus tard avec une pension légale encore moins élevée.

Mais sur le long terme, il faut une réflexion approfondie sur la problématique des métiers pénibles et de l'inégalité des conditions de travail. Il n'est pas possible que des travailleurs perdent leur vie en essayant de la gagner. Pour changer les fins de carrière, il faut que le gouvernement ait une vision claire sur ce point. Actuellement, ce n'est pas le cas. C'est pour cela que la Centrale Générale de la FGTB a demandé à deux universités de mener une étude approfondie sur cet aspect.

La grève générale était-elle nécessaire? A-t-elle servi à quelque chose?

Andrea: Sans aucune hésitation, oui. Toute notre campagne de protestation a contraint le gouvernement à chercher des solutions. La grève a permis que la concertation sociale ait enfin lieu. Aujourd'hui, le gouvernement revient sur ses décisions. Nous voyons que désormais il reconnaît que les métiers lourds ont droit à une préension digne. Et pour les préensions dans la construction et pour le travail de nuit, on ne touchera pas aux périodes assimilées pour le calcul de la pension. Mais n'allons pas trop vite. Nous attendons d'abord les Arrêtés Royaux. Nous devons considérer l'ensemble, n'oublions pas qu'il y a d'autres mesures que nous ne pouvons pas approuver, que ce soit en matière de chômage ou de crédit-temps.



Andrea Della Vecchia: «l'espérance de vie en bonne santé est beaucoup plus basse pour les gens sans diplôme par rapport à ceux avec un diplôme».

> OFFRE D'EMPLOI

Nous recherchons

Un collaborateur financier et administratif pour notre département gestion, audit et finances (h/f)

Votre fonction:

- Maintien et suivi journalier de la comptabilité de plusieurs entités au sein de la Centrale Générale
- Relations comptables avec différents fonds sociaux et Fonds pour la sécurité d'existence
- Préparation et suivi de la gestion de trésorerie
- Analyse de l'information comptable et financière interne et externe
- Analyse des procédures financières et faire correspondre celles-ci aux règles de contrôles internes et légaux
- Suivi et analyse de thèmes socio-économique et juridique (assurance, 2e pilier de pension)

Votre profil:

- Vous avez un diplôme universitaire à orientation économique ou similaire par expérience
- Vous aimez travailler en équipe
- Vous avez un intérêt marqué pour les questions sociales et politico-syndicales en général
- Vous êtes bilingue
- Vous êtes prêt(e) à vous engager activement dans une organisation syndicale socialiste
- Vous aimez travailler de manière proactive
- La connaissance des programmes Expert M+ et AS 400 est un plus

Nous vous offrons au sein d'une équipe enthousiaste:
Un contrat à durée indéterminée avec une période d'essai de 6 mois, un salaire attrayant et des avantages extra-légaux.

Intéressé(e)?

Envoyez-nous votre curriculum vitae et votre lettre de motivation par mail au plus tard le 20.02.2012 à admin_fin@accg.be ou par courrier à La Centrale Générale FGTB à l'attention du Président Alain Clauwaert, rue Haute 26/28 – 1000 Bruxelles.

Les candidats sélectionnés seront invités pour un examen écrit le 01.03.2012, suivi par un entretien pour les candidats retenus le 09.03.2012.

DU 7 AU 20 MAI 2012

LES ÉLECTIONS SOCIALES



Pour tout savoir sur cet important moment de la démocratie sociale, rendez-vous sur notre site www.accg.be/es2012



WWW.ACCG.BE/ES2012

Préparez vos vacances avec la brochure Floréal 2012!

(demandez votre brochure via info@florealclub.be ou par tél 02/5496080)



Profitez de vos réductions sur le prix du logement!

Membre CG: 25%
Membre FGTB: 10%

Adaptation des salaires en février 2012

Vous trouverez ci-dessous les secteurs de la Centrale Générale – FGTB pour lesquels les salaires ont été adaptés au 1er février 2012. Seuls les secteurs où des changements sont intervenus sont mentionnés. Des informations détaillées sont disponibles sur le site de la Centrale Générale: www.accg.be.

Février 2012			
N° commission paritaire	Secteur	Type d'adaptation	Augmentation des salaires
100	Auxiliaire ouvriers	Augmentation salaires minima	Salaires précédents X 1.02
102.01	Petit granit Hainaut	Augmentation salaires minima et réels	Salaires précédents X 1.01
102.04	Grès et quartzite royaume	Augmentation salaires minima et réels	Salaires précédents X 1.01
102.07	Tournaisis	Augmentation salaires minima et réels	Salaires précédents X 1.01
106.01	Ciment	Augmentation salaires minima	Salaires précédents X 1.003244
114	Briqueteries	Augmentation salaires minima et réels	Salaires précédents X 1.005
117	Industrie et commerce du pétrole	Augmentation salaires minima	Salaires précédents X 1.003244
323	Concierges	Augmentation salaires minima et réels	Salaires précédents X 1.02
327.02	ETA Bruxelles (COCOF)	Augmentation salaires minima et réels	Salaires précédents X 1.02
327.03	ETA wallonnes	Augmentation salaires minima et réels	Salaires précédents X 1.02
330	Etablissements et des services de santé	Augmentation salaires minima et réels	Salaires précédents X 1.02

> POINT DE VUE

Leur hargne

A quoi sert une grève? Dans la semaine qui a précédé l'action nationale du 30 janvier dernier, il ne fallait pas chercher trop loin ni trop longtemps pour trouver à cette question un ensemble de réponses définitives du style «ça ne sert à rien» ou même «ça fait du tort au pays».

Notez, ce n'est pas nouveau. On n'a jamais vu un patron se réjouir d'une grève contre lui, ni un gouvernement se féliciter que le pays se mette à l'arrêt contre un ensemble de décisions qu'il se prépare à appliquer. Les médias, que les conditions économiques rendent de plus en plus fragiles, ont de moins en moins les moyens d'aller vérifier sur le terrain les raisons véritables qui poussent des gens à s'arrêter de travailler pour protester; ils tombent donc trop souvent dans le piège de la soumission au discours le plus propagé – ce n'est jamais celui des travailleurs. Enfin, il y a toujours eu de «simples citoyens» pour donner leur opinion sur tous les sujets, dont celui de la grève. Ces

«simples citoyens» ont de plus en plus de canaux pour propager leurs «pensées», sous le couvert du plus rigoureux anonymat. Tous les sociologues savent combien il y a de Dupont-Lajoie derrière ces «simples citoyens».

Pas nouveau donc mais, m'a-t-il semblé, plus fort et plus hargneux cette fois-ci. Cela montre, à contrario, l'ampleur des défis qui sont devant nous. Si le patronat et le pouvoir politique ont mobilisé à ce point tous leurs relais pour tenter (en vain) de décrédibiliser notre action, cela prouve à quel point la partie qui s'annonce est essentielle.

Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est bien plus qu'un train de mesures gouvernementales. Certes, c'est d'abord ce paquet de décisions qu'il faut mettre en cause. Les mesures Di Rupo touchent tout le monde, répétons-le. Dans le monde du travail, il n'y a pas de catégorie qui sortira indemne, contrairement à ce que certains (les mêmes que ceux dont je par-

lais voici quelques lignes) cherchent à nous faire croire. On peut avoir l'impression que les plus fragiles sont les plus touchés, mais tout le monde y passe.

Toutefois, au-delà de cet ensemble ponctuel se pose la question du maintien de notre actuel contrat social. Nous sommes manifestement face à une vaste entreprise de déconstruction des fondements du lien entre le monde du travail et le pouvoir. La façon dont les décisions ont été prises, en force et sans aucune concertation sociale, montre que la prochaine étape sera la mise en cause de l'ensemble des rapports sociaux. Il s'agit rien moins que de réduire la capacité des travailleurs et de leurs représentants à intervenir sur la scène politique pour y faire entendre leur voix, en court-circuitant tous les processus, ce qui permettra de remettre en cause, ensuite, les mécanismes fondamentaux que sont l'index, le droit à une pension décente, le droit aux soins de santé, le droit à l'allocation de chômage. Nous n'y som-

mes peut-être pas encore, mais la machine est en route; il suffit de voir l'exemple de la Grèce pour le comprendre.

Ce qui est en cause aussi, c'est la possibilité pour les travailleurs d'être représentés au plan politique. Que les mesures actuelles soient prises sous l'égide d'un Premier ministre socialiste ne peut que donner froid dans le dos. Certes, le PS peut se prévaloir d'une légitimité parlementaire. Mais de quelle légitimité morale? Qui a voté pour les socialistes pour qu'ils emmènent cette politique?

Enjeux à court, moyen et long termes se superposent donc. Ce qui est perdu cette année le sera pour longtemps. C'est bien le brouillon de notre société pour les dix prochaines années qui s'esquisse dans les luttes de ce printemps. Cela explique leur hargne contre nous : eux aussi veulent gagner, et eux aussi, pour cela, devront mettre la barre très haut.

Et c'est pour cela que, ce 30 jan-

vier, ce n'était dans mon esprit qu'un début. Le combat que nous menons, c'est le combat pour préserver les fondements de nos démocraties. Parce que c'est un combat contre le capitalisme d'aujourd'hui et que le capitalisme d'aujourd'hui, générateur d'inégalités de plus en plus fortes, est la pire menace qui soit sur nos démocraties.

Il n'y a pas qu'à la MWB ou dans nos cortèges qu'on dit cela. Le Financial Times, organe officiel du système libéral, vient de l'écrire tel quel au bout d'une longue enquête sur Le capitalisme en crise.

Alors, faire grève contre ce qui menace la démocratie, cela ne servirait donc à rien?



Nico Cué
Secrétaire
Général

Carte blanche

<http://www.metallos.be>



La délégation MWB-FGTB seule à défendre le pouvoir d'achat chez Nexans Dour

Nexans Benelux, site de Dour, est une câblerie qui occupe 200 personnes dont environ 160 ouvriers. Cette entreprise se porte bien puisqu'en 2 ans, elle a redistribué 9.800.000€ à ses actionnaires. Aux élections sociales de 2008, la délégation MWB-FGTB qui avait toujours été majoritaire jusque-là, a perdu, entraînant une redistribution des sièges en DS (Délégation Syndicale) : 2 mandats pour la CGSLB, 1 mandat pour la CSC et 1 mandat pour la MWB-FGTB.

Les conséquences pour les ouvriers ont été désastreuses.

Deux exemples suffisent à démontrer le recul social proposé par la direction et accepté sans broncher par la CSC et la CGSLB. Le leitmotiv de la direction : réduire les coûts. Les ouvriers ne sont pas considérés comme des êtres humains mais comme un coût.

Premier exemple: le dernier accord sectoriel avec les fameux 0,3%. Il s'agit clairement d'une misère mais c'est encore trop pour la direction. Plutôt que de verser les 0,3% dans le salaire, la direction a proposé de les transformer en prime unique en 2013 avec la complaisance des autres organisations syndicales. Cette proposition a bien entendu été refusée par la délégation MWB-FGTB. Comme nous avons tenu bon et qu'il n'y a pas eu d'accord de principe avant octobre 2011, les 0,3% seront versés dans le salaire le 1er avril avec pour conséquence une augmentation dans des secteurs primordiaux tels

que les pensions et le pécule de vacances.

Pour la délégation MWB-FGTB, le pouvoir d'achat passe par l'augmentation du salaire horaire et pas par des primes.

Deuxième exemple: beaucoup de travailleurs du site de Dour dépassent les 50 ans et certains d'entre eux sont prépensionnables. Quoi de plus normal de partir en prépension dans de bonnes conditions après avoir travaillé de très nombreuses années dans une entreprise et avoir contribué en grande partie à sa richesse. La direction ne s'oppose pas au principe mais pour elle la prépension doit représenter un coût nul. Nexans ne veut donc pas débourser un cent pour les prépensions. Pas de prépension me direz-vous! Mais si. La direction a la solution miracle: pourquoi ne pas faire supporter le coût des prépensions aux ouvriers qui vont rentrer chez Nexans Dour dans le futur. Scandaleux pour la délégation MWB-FGTB, défendable pour la CGSLB et la CSC. Tant et si bien qu'assis à la table des négociations, nous voyons se signer une convention interne introduisant une nouvelle grille salariale pour les ouvriers rentrés chez Nexans Dour après le 1er août 2011. Convention que nous n'avons, bien entendu, pas signée. Mais le mal est fait.

Les nouveaux entrants vont perdre environ 1,80€ de l'heure pendant minimum 7 ans (ça représente, au bas mot, 280€ bruts par mois soit

25.000€ en 7 ans!). Et ils auront seulement leur complément d'ancienneté après 7 ans contre 3 ans pour les anciens.

Une négociation en entreprise n'est jamais évidente. Mais quand, sur des sujets aussi capitaux que le pouvoir d'achat, un front commun syndical est impossible, l'issue ne peut être que défavorable pour l'ensemble des ouvriers.

Bien qu'il soit facile de clamer haut et fort à la tribune et dans les mé-

dias que la défense du pouvoir d'achat est une priorité, force est de constater que dans les faits, il y va tout autrement pour la CSC et la CGSLB.

La délégation MWB-FGTB a toujours pris ses responsabilités et est beaucoup plus active que les autres organisations syndicales.

La délégation MWB-FGTB aura toujours comme priorité la défense du pouvoir d'achat ainsi que la qualité

des conditions de travail de l'ensemble du personnel ouvrier.

Quelles que soient les difficultés, quels que soient les défis, nous avons toujours mis notre expérience au service des travailleurs. Nous continuerons à le faire demain comme par le passé.

**Michele MIRISOLA
et Vincent DUBUISSON -
délégués MWB-FGTB
de Nexans Dour.**



Grève générale du 30 janvier: un grand succès dans nos secteurs

Le lundi 30 janvier, le front syndical commun FGTB-CSC-CGSLB a organisé une grève générale contre l'accord déséquilibré du gouvernement et contre les économies qui touchent fortement les travailleurs et les assurés sociaux.

Nous ne pouvons pas accepter la dégradation des systèmes de prépension et du crédit-temps, les allocations de chômage en baisse et les droits de pension réduits.

Le mot d'ordre de la grève générale a été suivi en masse dans tous nos secteurs et plus particulièrement dans le secteur du textile, tant en Flandre qu'en Wallonie.

La production a été arrêtée pendant 24 heures dans quasiment toutes les entreprises où nous sommes actifs sur le plan syndical.

C'était entre autres le cas chez: Balta, Beaulieu, Grandeco, Schlegel, Clarysse, Andres, Bekintex, Exelto,

Liebaert, Ontex, Triton, Utexbel, Spinnerij van Veurne, IVC, Osta Carpets, Concordia, Mc Three Carpets, Lano, Associated Weavers, Crown Bedding, Veltis, HP Pelzer, Rieter, Mireille, Louis De Poortere, Sioen Mouscron, Coverfil, Vanoutryve, BIC, Masureel, Thule, Johnson Controls, Wattex, Desso, Bonar, Initial, Sterima Vanguard, etc...

Nous remercions tous les militants, les affiliés et les travailleurs qui ont contribué au succès de cette grève générale.

C'était un signal fort et clair pour le gouvernement et les employeurs de nos secteurs.

Nous voulons que le gouvernement nous offre une autre politique. Une politique où les épaules les plus fortes portent les charges les plus lourdes. Une politique qui s'attaque aux fraudeurs et aux grosses fortunes.

Une politique qui, au lieu de passer à des économies aveugles, s'investit dans une croissance économique durable et responsable sur le plan écologique, avec des emplois bien rémunérés et de qualité.

Le maintien de nos systèmes de prépension, des allocations sociales liées au bien-être, du crédit-temps et de l'index est une priorité absolue pour notre centrale.

Le gouvernement et les employeurs ne peuvent et ne savent pas passer outre au signal qui a été émis par cette grève générale réussie.

Dominique Meyfroot
Président FGTB-TVD

John Colpaert
Secrétaire général FGTB-TVD



Secteur du diamant: remise des diplômes de maître tailleur

Les diplômes de maître tailleur ont été remis le vendredi 20 janvier 2012. L'idée d'octroyer un diplôme de «maître tailleur» aux tailleurs de diamant possédant des connaissances professionnelles extraordinaires avait été avancée il y a quelques années déjà, mais avait été abandonnée par manque d'unanimité sur les conditions d'octroi. Il y a quelques mois, les divers représentants de AWDC (Antwerp World Diamond Center), HRD (Conseil Supérieur pour le Diamant), WTOCD (Centre de recherches scientifiques et techniques pour le diamant), Siha (Enseignement du diamant) et ITCCO (International Training Centre on Corporate Opportunities) se sont réunis sur l'initiative du Fonds pour l'Industrie du Diamant afin de trouver une alternative pour le centre de formation du VDAB à Herentals. Le conseiller sectoriel de l'industrie du diamant venait alors de terminer une enquête sur les besoins de cette industrie. Quel en était le résultat ? Beaucoup d'entreprises ne connaissent pas ou très peu les produits les plus récents de WTOCD ou ignorent même l'existence du centre de recherches.

Ces constatations ont incité les représentants des diverses organisations, la Ville d'Anvers et le VDAB à prendre une initiative commune et d'installer une «master class» pour les tailleurs de diamant avec beaucoup d'expérience. Le bâtiment de HRD a accueilli une taillerie complètement équipée, installée avec le matériel qui avait été récupéré au centre du VDAB. Pendant la formation, les avantages des derniers développements technologiques de WTOCD ont été présentés aux participants, qui pouvaient immédiatement mettre la théorie en pratique dans la taillerie.

Nous espérons que les diplômés ont appris beaucoup pendant cette formation et qu'ils pourront utiliser leurs connaissances des nouvelles technologies bien souvent encore dans leurs propres tailleries.

Nous avons pour objectif d'organiser une nouvelle formation de «maître tailleur» au cours du printemps.



«Chaleureux remerciements» à nos militants



Chez Scana Noliko, un producteur des conserves de légumes, on a pour la première fois dans son histoire fait la grève. La délégation de la FGTB a développé dans les dernières années une base de militants importante. Le fonctionnement syndical est devenu accessible à tous les travailleurs dans l'entreprise par la présence visible des délégués et des militants de la FGTB.



90% en grève chez Barry Callebaut



DEVENEZ CANDIDAT FGTB HORVAL ELECTIONS SOCIALES 2012



Ensemble, on est plus forts

Mes coordonnées :

Numéro de registre national : .

Date de naissance :

Nom : ..

Adresse :

Numéro de téléphone :

GSM

E-mail : [\[REDACTED\]@](mailto:)

Je travaille dans l'entreprise depuis :

Coordonnées de l'entreprise dans laquelle vous travaillez :

Nom :

Adresse :

- | | |
|---|-------------|
| Commission paritaire auxiliaires pour ouvriers | (CP 100) |
| Industrie Alimentaire | (CP 118) |
| Commerce Alimentaire | (CP 119) |
| Entreprises de Travaux Techniques Agricoles et Horticoles | (CP 132) |
| Agriculture | (CP 144) |
| Entreprises Horticoles | (CP 145) |
| Entreprises Forestières | (CP 146) |
| HORECA | (CP 302) |
| Grands Magasins | (CP 312) |
| Services des Aides Familiales et des Aides Seniors
de la Communauté Française, de la Région Wallonne
et de la Communauté Germanophone | (CP 318.01) |
| Intérim | (CP 322) |
| Entreprises agréées fournissant des travaux ou
services de proximité (titres-services) | (CP 322.01) |

Attractions Touristiques (PC 333)

Indiquez le secteur de votre entreprise dans la case correspondante.
Si vous n'êtes pas certain de savoir de quel secteur votre entreprise
ressort, décrivez brièvement les activités de votre entreprise :

Si vous souhaitez obtenir des infos supplémentaires ou poser votre candidature lors des prochaines élections sociales dans l'entreprise, renvoyez cette fiche encore aujourd'hui soit à : **FGTB HORVAL - Secrétariat Fédéral** - 18, rue des Alexiens - 1000 BRUXELLES

Jonathan De Beus, délégué G4S

Chaque semaine, nous vous présentons le portrait d'un délégué. Nous faisons le point sur son parcours, son expérience dans le secteur et son vécu au cours des 4 dernières années. A l'approche des élections sociales, c'est l'occasion idéale de découvrir ce qui se cache derrière le job d'un délégué et de faire connaissance avec ceux qui, sur le terrain, se battent pour défendre vos droits en entreprise.

Rencontre avec un jeune délégué du secteur du gardiennage, Jonathan De Beus. Très actif au sein de la délégation syndicale de G4S depuis 2 ans, il est également Président du Comité jeunes FGTB Bruxelles.

Tu fais aujourd'hui partie d'une équipe regroupant 18 délégués SETCa... Comment as-tu sauté le pas?

Jonathan De Beus: «Il y a deux ans, la direction de G4S a décidé de modifier les horaires de travail de mon équipe sans même demander l'avis des employés. Je trouvais cela intolérable et j'ai donc pris l'initiative de faire signer une pétition à tous mes collègues afin de dénoncer cette situation. A l'époque, je n'avais pas de protection syndicale mais je voulais absolument faire bouger les choses. J'ai ensuite remis cette pétition à la direction avec l'appui d'un délégué (qui est aujourd'hui devenu mon coordinateur). C'est lui qui m'a proposé, suite à cette expérience 'spontanée', de faire partie de l'équipe syndicale et c'est comme cela que je me suis lancé ! Je suis un fonceur, c'est dans ma nature... A l'époque, je ne connaissais rien en matière de législation, de syndicalisme. Le coordinateur m'a tout de suite rassuré en me disant que le travail de délégué s'apprend au fur et à mesure, sur le terrain. Il m'a tout de suite motivé, encouragé et m'a énormément épaulé. J'ai appris beaucoup grâce à lui.»

Pour toi, quelle est la facette la plus importante du job de délégué?

J.D.B.: «C'est d'être à l'écoute des travailleurs, de leurs problèmes. Cela fait partie intégrante du bou-

lot d'un délégué. Il faut entretenir le contact et veiller à bien communiquer, que ce soit pour répondre à des questions légales ou donner des informations sur des actions à venir. Cela prend du temps mais faire la démarche d'aller vers les travailleurs est un plus: cela leur fait plaisir, ils se sentent compris et savent qu'on est à leurs côtés.»

Au sein de ton entreprise, avez-vous pu obtenir des avancées suite au travail syndical?

J.D.B.: «On a été très réactif, on a beaucoup travaillé sur le terrain. Suite à la concertation, on est effectivement parvenu à obtenir des avancées importantes, notamment concernant le non-respect des CCT existantes. Auparavant, il y avait par exemple des réceptionnistes qui travaillaient sous statut ouvrier alors que le contenu de la CCT prévoit un contrat d'employé pour ce type de fonction. Suite à nos négociations avec la direction, la situation a été régularisée et ces réceptionnistes sont maintenant passées sous statut d'employé. Une autre avancée importante concerne les agents de sécurité au parlement. A un moment donné, nous avons été confrontés à un manque de personnel. Etant en sous-effectif, ces agents n'avaient pas la possibilité de faire des pauses et ils devaient parfois rester 12h d'affilée sans manger ou aller aux toilettes. Cette situation était inacceptable. Nous avons donc déposé



Jonathan De Beus
Activité syndicale :
Délégué chez G4S
Leitmotiv :
Le syndicalisme
est un combat de tous les jours.

un préavis de grève. Suite à cela, la direction a accepté de négocier et d'essayer de trouver une solution. Cela a finalement débouché sur des engagements. C'était une très belle victoire!»

Tu es aussi très actif en tant que jeune délégué. Tu reviens d'ailleurs d'un congrès organisé par UNI Youth autour du thème «le chômage chez les jeunes en Europe». Tu peux nous en dire plus?

J.D.B.: «Ce congrès a rassemblé des jeunes syndicalistes, comme moi, venus de toute l'Europe. Ce type de rencontre est l'occasion pour nous de partager nos expériences, nos idées et de se soutenir au niveau européen. Le chômage est de plus en plus généralisé chez les jeunes

et leurs conditions de travail sont de plus en plus désastreuses. A côté de cela, nos dirigeants continuent de vouloir allonger les carrières et retarder l'âge de la retraite. C'est une situation totalement aberrante... Il y a là un véritable combat à mener.»

Si tu devais faire passer un message aux jeunes de demain, ce serait quoi?

J.D.B.: «J'aimerais leur faire prendre conscience que le travail qu'on fait aujourd'hui, c'est aussi pour eux qu'on le fait! Nous ne sommes pas des casse-pieds qui font des actions pour embêter les gens. Le syndicalisme, c'est un combat de tous les jours... Et c'est un combat qu'on mène pour notre avenir à tous!»

Généralisation du treizième mois chez les employés courriers en assurances

Le projet d'accord (conclu en juin 2011) pour les employés des entreprises de courtage et agences d'assurances a encore été converti de justesse en 2011 en CCT sectorielles. Cet accord, applicable à plus de 11.000 employés de la commission paritaire 307, prévoit différentes formes d'augmentation du pouvoir d'achat.

Aspect le plus frappant de l'accord: la généralisation du 13^{ème} mois à tous les employés du secteur. Cette prime existait déjà pour toute personne en service après début 2008. L'introduction se fait progressivement, mais au plus tard en 2013, tout le monde pourra compter sur un 13^{ème} mois complet. Un avantage équivalent peut remplacer ce 13^{ème} mois si un accord ou une CCT sur le sujet avait déjà été signé(e) avant le 29 juin 2011.

Il ne faudra cependant pas attendre jusque fin 2013 pour sentir votre pouvoir d'achat augmenter: au 1^{er} janvier 2012, les barèmes ont augmenté de 15€. Si vous étiez donc payé selon le barème sectoriel, votre salaire brut aura augmenté de 15€.

Au second semestre, les travailleurs du secteur recevront en outre des éco-chèques d'une valeur de 125€. Ce montant est toutefois adapté en fonction du nombre d'heures prestées. L'on regarde aussi le nombre de mois pendant lesquels vous avez travaillé entre début juin 2011 et mai 2012.

En 2011, les conditions de préversion dans le secteur ont encore été prolongées jusque fin 2014. Jusque-là, il est encore possible de partir en préversion à 58 ans si les conditions sont remplies.

> DÉMARRAGE EFFECTIF DE LA PROCÉDURE ÉLECTIONS SOCIALES

X, une étape clé

Après la phase de préparation dite «préélectorale», nous entrons maintenant dans le cœur-même de la campagne élections sociales. Le démarrage effectif de la procédure électorale dans les entreprises commence en effet le jour X, qui se situe selon les cas entre le 7 et le 20 février.

X, 90 jours avant le vote

Au moment X, nous nous trouvons exactement à 90 jours du vote. Il s'agit donc d'une étape cruciale, qui va véritablement lancer la campagne électorale. Au moment X, il restera environ un mois pour pouvoir rentrer les listes de candidat. Ensuite, ce sera la dernière ligne droite : il s'agira pour les candidats et les équipes syndicales de faire campagne dans leur entreprise... Se présenter et se faire connaître auprès des travailleurs, discuter, proposer son projet pour les 4 années à venir, ses objectifs pour demain, etc. Il s'agira d'une période de travail intensive où les candidats seront à l'écoute des travailleurs et de leurs revendications.

Créez votre campagne sur My SETCa

Pour vous aider à faire campagne dans votre entreprise, le SETCa a mis à votre disposition toute une série d'outils et d'informations, accessibles online sur le site www.setca.org. Vous y trouverez tout le matériel de propagande pour réaliser votre campagne personnalisée...

Le jour X est donc un moment clé,

lors duquel un certain nombre de formalités et d'obligations doivent être remplies... A cette date, le CE ou le CPPT (ou à défaut s'il n'existe pas encore, l'employeur) doivent communiquer certaines informations, notamment la date Y (date des élections dans l'entreprise) et la date limite pour le dépôt des listes de candidats (X+35), le nombre de mandats à pourvoir au CPPT et au CE.

De manière précise, le CE ou le CPPT (ou à défaut, s'ils n'existent pas encore, l'employeur) doivent afficher un avis annonçant :

- La date et l'horaire des élections
- L'adresse et la dénomination de l'Unité Technique d'Exploitation (UTE) ou des UTE pour lesquelles des CE ou des CPPT doivent être institués

- Le nombre de mandats par catégorie pour le CE ou le CPPT
- Les listes électorales provisoires des ouvriers, des employés, et éventuellement des jeunes et des cadres occupés dans l'entreprise qui satisfont aux conditions de l'électoral au jour de l'élection. Chaque travailleur d'une même catégorie se verra attribuer un numéro.
- La liste des membres du personnel de direction

- La liste des noms de cadres

- Les dates clés de la procédure électorale (et notamment la date limite pour le dépôt des listes de candidats – appelée X+35)

- La personne ou le service qui sera chargé par l'employeur de l'envoi ou de la distribution des convocations électorales.

L'affichage de cet avis peut se faire de manière électronique, pour autant que tous les travailleurs puissent avoir accès au document pendant leurs heures normales de travail.

Votre compte My SETCa, vous ne pourrez bientôt plus vous en passer!

Il y a quelques semaines, le SETCa a ajouté sur setca.org un onglet My SETCa. Cliquez dessus, vous arriverez sur une partie de notre site protégée par mot de passe. En créant votre propre compte My SETCa, vous pouvez accéder à des infos et des outils supplémentaires.

Vous êtes affilié?

Sur le site My SETCa, vous retrouverez le contenu exclusif pour nos affiliés. Par exemple, dès février, vous trouverez les nouvelles éditions des Vos Droits Sectoriels, que nous mettons donc uniquement à la disposition de nos affiliés. Et encore plus à venir dans les prochaines semaines!

Vous êtes militant?

Les élections sociales approchent... et pour tout le matériel de propagande, My SETCa est LE site à visiter! Des dizaines modèles de tracts et d'affiches, les éléments graphiques des élections sociales, les dessins de Kroll, la brochure «10 tuyaux pour une bonne campagne»... impossible d'en faire le tour en si peu de lignes, le plus simple est encore d'aller y jeter un œil.

Créer un compte My SETCa ne prend que quelques minutes. Cliquez sur enregistrement... et c'est parti!



La grève générale peut être qualifiée de réussite. Dans des conditions difficiles, contre le courant alimenté par les médias, les militants et les affiliés ont accompli leur tâche. Ils méritent assurément un grand merci. La pression de cette grève doit à présent être convertie en résultats. Après la grève, la concertation tripartite avec les employeurs et le Gouvernement a repris. Au moment de rédiger ces lignes, le gouvernement s'est déjà prononcé concernant un certain nombre d'adaptations que nous pourrons évaluer dans les prochains jours. Entre-temps, lors du contrôle budgétaire fin de ce mois, le Gouvernement devra à nouveau partir à la recherche de quelques milliards d'euros, sous l'œil de l'Europe!

Des ajustements et, s'il vous plaît, du travail!

La concertation tripartite porte sur l'exécution des réformes décidées par le Gouvernement au niveau des (pré)pensions et de l'interruption de carrière/du crédit-temps. Le SETCa a voulu un certain nombre d'ajustements précis: la réduction drastique des assimulations pour le calcul de la pension lorsque les

travailleurs sont en crédit-temps, en prépension ou au chômage devrait être revue. Les emplois dits «d'atterrissement» doivent permettre aux travailleurs de rester plus longtemps au travail, surtout si ces mêmes travailleurs doivent attendre plus longtemps pour prendre leur prépension ou leur pension anticipée. Les employés aussi travaillent dans des situations pénibles; il suffit de penser (ce ne sont

que quelques exemples) aux opérateurs dans les centres d'appel, aux caissiers/caissières dans les magasins ou aux infirmiers/ières. Il doit rester possible pour ces personnes de travailler à 4/5 ou à mi-temps avant l'âge de 55 ans. Il en va de même pour l'accès à la prépension. Les métiers «lourds» doivent être clairement reconnus pour encore pouvoir prendre sa prépension à 58 ans, et éviter que ces personnes ne basculent dans l'invalidité parce qu'elles ne sont plus capables d'assumer leur travail. Si l'on a travaillé suffisamment longtemps, cette longue carrière doit aussi être valorisée dans la perspective du départ en prépension. La réforme des pensions doit prévoir une transition correcte pour les pilotes, le personnel de cabine et les journalistes. Pour eux non plus, il ne peut y avoir de rupture de contrat. Si, comme la ministre de l'Emploi l'affirme, il y a de toute façon du travail pour tout le monde, il est inadmissible que les chômeurs soient pénalisés, et il faut d'abord leur proposer un emploi avant de sanctionner ou de réduire l'allocation de chômage. Il faut un véritable plan en faveur de l'emploi pour tous les travailleurs. Que le Gouvernement et les employeurs s'attèlent d'abord à cela. Il convient de prendre des initiatives spécifi-

ques pour les jeunes, et pour les moins jeunes qui ne peuvent plus prendre une prépension ou une pension anticipée. Les employeurs portent une lourde responsabilité en la matière : les conditions de travail doivent être adaptées pour permettre également de travailler plus longtemps. Les résultats de la concertation au sujet de ces éléments (voir le dossier page 7, 8 & 9) vont maintenant être soumis à notre base.

il s'agit d'un impôt injuste (tout le monde paie la même chose en plus, indépendamment du revenu) que d'aucuns saisiront directement pour placer notre système d'index à l'agenda politique. La lutte contre la fraude fiscale doit être renforcée, et les tentatives des forces de droite pour la saborder ne peuvent pas aboutir.

**29 février:
action pour
une Europe sociale**

La Belgique subit la loi des institutions européennes qui, partant d'une approche néolibérale, plaident en permanence en faveur de nouvelles économies. C'est socialement injuste et économiquement contre-productif. Nous sommes particulièrement ravis que la Confédération européenne des Syndicats ait finalement amené tous les syndicats européens à intervenir de concert. Le 29 février, des actions syndicales seront organisées dans tous les États membres de l'Union européenne. Que ces actions soient le début d'un nouveau projet européen. Depuis la seconde guerre mondiale, l'Europe nous a apporté paix et prospérité. Cela doit être remis à l'honneur. L'Europe sera sociale ou ne sera pas!

A woman with long brown hair, wearing a grey tank top and red overalls, is sitting on a window ledge. She is smiling and looking down at a book she is holding. A black and white cat is sitting next to her on the ledge. In the background, there is a bamboo wall and some cardboard boxes. The overall atmosphere is casual and relaxed.